

CL/187/SR.1
20 décembre 2010

COMPTE RENDU

DU

CONSEIL DIRECTEUR

(187^{ème} SESSION)

4 et 6 octobre 2010

GENEVE (*Centre international de Conférences de Genève*)

Participation

Président : T.-B. Gurirab (Namibie)

Membres et remplaçants : S.I. Gailaini, M.H. Hotak et Mme N. Hussaini (Afghanistan); Mme N. Ntwanambi, J. Selfe et M.V. Sisulu (Afrique du Sud); Mme Z. Bitat Drif, B. Boutouiga et A. Cherrar (Algérie); P. Götz, Mme A. Krüger-Leissner et N. Movassat (Allemagne); J. Dalleres, Mme A. Dolsa et J. Serra (Andorre); Mme M.A. Bragança, Mme B. Henriques Da Silva et M. Victor (Angola); S. Alhusseini et S. Fadel (Arabie saoudite); Mme M. Calchaqui, J.C. Romero et Mme M. Stolbizer (Argentine); Mme H. Bisharyan et M. Vardanyan (Arménie); Mme T. Crossin, M. Forshaw et Mme J. Troeth (Australie); S. Abdulrahman, J. Fairouz et Mme S. Rajab (Bahreïn); Mme M.S. Akther, S. Chowdhury, Mme S.B. Kabori, F. Rabbi et Md. A. Zahir (Bangladesh); V. Baykov et Mme N. Mazai (Biélarus); F.-X. de Donnea, Mme V. Matz et P. Moriau (Belgique); Mme C. Adjanohoun, M. Nago et E. Quenum (Bénin); P. Maele, Mme M. Nasha et S. Tsogwane (Botswana); A.D. Dicko, Mme M.M.G. Guigma Diasso et S.T. Ouedraogo (Burkina Faso); V. Chheang, Mme S. Khuon, T. Nhem et Mme S. Tioulong (Cambodge); Mme S. Carstairs, E. Holder et D.H. Oliver (Canada); Mme Ma Li, Zha Peixin et B. Zhang (Chine); N. Anastasiades et Y. Thoma (Chypre); C. Ferro et J.M. Galan (Colombie); L. Akoun et T. Boa (Côte d'Ivoire); Mme M. Lugarić (Croatie); K. Christiansen et J.C. Lund (Danemark); Z. Azmi, Mme S. Greiss et A.F. Sorour (Égypte); K. Abu Shehab, Mme A.A. Al Qubaisi et Y. Ali Bin Fadil (Émirats arabes unis); Mme I. Eenmaa, J. Tamm et Mme M. Tuus (Estonie); Mme J. Andersson, K. Kiljunen et Mme K. Komi (Finlande); Mme A. Boumediene-Thiery, R. del Picchia et P. Martin-Lalande (France); Mme S. Moulengui-Mouélé, A. Mvou Ndzoumba et F. Owono Nguema (Gabon); Mme K. Gogorishvili et L. Vepkhvadze (Géorgie); C.A. Avoka, Mme J.A. Bamford-Addo et O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana); A. Alevras (Grèce); J. Horváth et J. Latorcai (Hongrie); S.S. Ahluwalia, K.R. Khan et Mme M. Kumar (Inde); H. Fauzy (Indonésie); Mme Z. Elahian et J. Jahangirzadeh (Iran, République islamique d'); Mme B. Contini, M. Fugatti et A. Razzi (Italie); T. Ishizeki, K. Kitagami et K. Tashiro (Japon); M. Al-Adwan, Mme A. El Farhan et A. Majali (Jordanie); Mme B. Baimagambetova et N. Sarsenov (Kazakhstan); Mme J. Laboso, F.M. Maalim et N. M'Mithiaru (Kenya); A. Al-Deqbasi, A. Al-Omaïr et Mme R. Dashti (Koweït); Mme I. Druviete et Mme K. Petersone (Lettonie); T. Mabetha, Mme 'M. Makara et Mme N. Motsamai (Lesotho); J. Beck et Mme D. Frommelt (Liechtenstein); X. Bettel (Luxembourg); R.A. Chik, Mme N. Shukri et K.S. Wee (Malaisie); Mme E. Abdulla, Mme V. Ali et M. Aslam (Maldives); A. Aya, H. Niangadou et Mme M. Sylla (Mali); P. Mifsud et J. Mizzi (Malte); Mme L. Bennani Spires, M.C. Biadillah et A. Radi (Maroc); A.H. Hossen, Mme M.A. Navarre Marie et R. Purryag (Maurice); A. Alonso Díaz-Caneja, Mme R. Green Macias, Mme M.T. Ortuño et E. Rubio (Mexique); C. Cellario, Mme N. Manzone-Saquet et F. Notari (Monaco); K. Kaura, Mme M. Mensah-Williams et Mme A. Tjongarero (Namibie); U. Bayero, Mme G. Bent et A. Usman (Nigéria); Mme M. Hanekamhaug, G.K. Hansen, Mme I. Heggø et T. Wickholm (Norvège); D. Clendon, Mme J. Dean et P. Hodgson (Nouvelle-Zélande); J. Kawanga, Mme P. Turyahikayo et B. Wacha (Ouganda); A. Ali, H. Khan et K.S. Mansoor (Pakistan); Q. Abdelkarim, Mme R. Diab et Z. Sanduka (Palestine); Mme Y. Abrego, E. Castillo, M. Cohen Salerno, Mme C. Prado et Mme M. Vallarino (Panama); S. Gorczyca, Mme B. Mazurek et J. Rzymelka (Pologne); Mme R.M. Albernaz, A. Costa et D. Pacheco (Portugal); M. Al-Kibaisi et I. Al-Missned (Qatar); S. Haddad (République arabe syrienne); Y. Chin, C.W. Kim et Mme S.J. Park (République de Corée); Mme E. Bazaïba, B. Mbuku Laka et E. Mokolo (République démocratique du Congo); K. Akhamouny, Mme B. Boupfa et Mme P. Yathotou (République démocratique populaire lao); P. Guziana, V. Koníček

et J. Lobkowicz (République tchèque); Mme A. Clwyd et N. Evans (Royaume-Uni); A.N. Lo, Mme A. Sall et N. Toure (Sénégal); Mme N. Kolundžija, Ž. Tomić et Mme J. Trivan (Serbie); Mme A. Khor, W.K. Lim et H.P. Teo (Singapour); M. Hort, Mme E. Pfundtner et R. Sulík (Slovaquie); E.S. El Siddiq, M. Ibrahim Mohamed, Mme B. Suliman Abas et L. Tap Luom (Soudan); N.S. De Silva, Mme N. Rajapaksa et M. Samarasinghe (Sri Lanka); K. Örnfjäder (Suède); Mme B.M. Gadiant, Mme D. Stump et P.-F. Veillon (Suisse); M. Bee, R.W. Panka, Mme D. Pokie, C. Santokhi et T. Vishnudatt (Suriname); Mme T. Boontong, Mme P. Krairiksh et P. Tanbanjong (Thaïlande); R. Belhassine, F. Haouet, S. Karoui et Mme A. Salah (Tunisie); J. Larrañaga, H. Tajam et Mme M. Xavier (Uruguay); Ngo Quang Xuan et Nguyen Van Son (Viet Nam); Mme L. Changwe, J.J. Mwiimbu et Mme M.W.K. Nalumango (Zambie); A. Chibaya, B. Gaule, W. Madzimure et Mme V. Muchenje (Zimbabwe)

Invité spécial : S. Briceño, Directeur du Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

Secrétariat : A.B. Johnsson, Secrétaire général, et Mme J. Toedtli, Secrétaire du Conseil directeur

ORDRE DU JOUR

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/187/A.1 et A.2)	6
2. Approbation du compte rendu de la 186 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/186/SR.1)	6
3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP	6
b) Situation de certains Membres	6
c) Statut d'observateur (CL/187/3c)-P.1)	7
4. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 186 ^{ème} session du Conseil directeur	7
b) Sur les activités du Comité exécutif	7, 16
5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 186 ^{ème} session du Conseil directeur	
a) Rapport oral du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 186 ^{ème} session du Conseil directeur	8
b) Rapports annuels présentés par les Membres de l'UIP (CL/187/5b)-R.1 et CL/187/5b)-R.1.Add)	9
c) Journée internationale de la démocratie (CL/187/5-R.2)	9
6. Situation financière de l'UIP (CL/187/6-R.1, 6-R.1.Add et 6-P.1)	10
7. Projet de programme et de budget pour 2011 (CL/187/7-P.1, P.2 et P.3)	12, 16
8. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/187/8-R.1)	19
9. Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire	23
10. Rapport sur la 3 ^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement (CL/187/10-R.1)	14
11. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP :	
a) Séminaire régional à l'intention des parlements latino-américains sur la violence envers les femmes (CL/187/11a)-R.1)	15
b) Troisième Forum parlementaire sur la société de l'information (CL/187/11b)-R.1)	15
c) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (CL/187/11c)-R.1)	15
d) Conférence régionale sur le thème "Pour une action énergique du Parlement dans la lutte contre la traite d'enfants aux fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale" (CL/187/11d)-R.1)	15
e) Réunion parlementaire à l'occasion du Forum 2010 de l'Alliance des civilisations (CL/187/11e)-R.1)	15

	<u>Page(s)</u>
f) Réunion parlementaire à l'occasion de la XVIII ^{ème} Conférence internationale sur le sida (CL/187/11f)-R.1)	15
g) Séminaire régional pour les Parlements arabes sur le thème "Appliquer la CEDAW et mettre fin aux violences faites aux femmes" (CL/187/11g)-R.1)	15
h) Séminaire régional sur le contrôle parlementaire dans le domaine de la sécurité en Afrique de l'Ouest (CL/187/11h)-R.1)	15
12. Activités des comités et autres organes	
a) Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires (CL/187/12a)-R.1)	39
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Election d'un membre suppléant (CL/187/12b)-P.1)	26
ii) Rapports du Comité (CL/187/12b)-R.1, R.2 et R.3)	26
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/187/12c)-R.1)	36
d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/187/12d)-R.1)	38
e) Groupe de facilitateurs concernant Chypre	
Election de deux facilitateurs (CL/187/12e)-P.1 et P.2)	39
13. 124 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Panama, 15-20 avril 2011) (CL/187/13-P.1)	40
14. Prochaines réunions interparlementaires (CL/187/14-P.1)	
a) Réunions statutaires	41
b) Réunions spécialisées et autres	41
15. Nomination de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2011 (CL/187/15-P.1 et P.2)	41
16. Amendements aux Statuts et Règlements (CL/187/16-P.1)	42
17. Elections au Comité exécutif (CL/187/17-P.1, P.2 et P.3)	42

PREMIERE SEANCE

Lundi 4 octobre 2010

La séance est ouverte à 9 h.20 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. T.-B. Gurirab (Namibie).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/187/A.1)

L'ordre du jour est adopté par le Conseil directeur sans modification.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 186^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/186/SR.1)

Le compte rendu analytique de la 186^{ème} session du Conseil directeur est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP

Le Président annonce qu'aucune demande officielle d'affiliation ou de réaffiliation n'a été reçue.

b) Situation de certains Membres

Le Président dit que le Comité exécutif a examiné la situation de certains Membres et s'est félicité de ce qu'aucun Parlement membre ne soit passible de suspension pour non-paiement de ses contributions.

Le Secrétaire général dit que seuls deux Membres sont passibles de sanctions pour arriérés de contributions. Ils ont été dûment privés de leurs droits de vote et l'effectif de leur délégation à l'Assemblée a été soumis à des restrictions. Par ailleurs, des démarches ont été entreprises pour convaincre tous les parlements d'adhérer à l'UIP. Les parlements d'un certain nombre de petits Etats insulaires du Pacifique et des Caraïbes ne sont pas encore Membres. Le Parlement néo-zélandais a accueilli une réunion pour les petits Etats insulaires du Pacifique, ce qui a permis à l'UIP de s'entretenir avec des représentants de leur parlement et de leur expliquer pourquoi ils gagneraient à devenir Membres de l'UIP. Le Comité exécutif a noté que plusieurs de ces parlements souhaitent adhérer à l'UIP mais que leurs budgets sont limités et qu'ils font donc face à des difficultés logistiques et financières considérables, en particulier pour le financement de leur participation aux Assemblées de l'UIP et autres réunions internationales. Le Comité exécutif étudie donc diverses options qui permettraient à l'UIP d'aider ces parlements. Une réunion similaire se tiendra dans les Caraïbes en 2011. Le

Président et le Secrétaire général ont des contacts réguliers avec les parlements qui ne sont pas encore Membres de l'UIP, ainsi qu'avec les anciens Membres, en vue de les encourager à s'affilier ou se réaffilier à l'Organisation. Le Secrétaire général espère être en mesure de faire rapport sur des avancées sur ce point à la prochaine réunion du Conseil directeur au Panama, en avril 2011.

c) Statut d'observateur
(CL/187/3c)-P.1)

Le Président annonce que deux demandes de statut d'observateur ont été reçues, l'une provenant des Etats membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'autre de l'Assemblée parlementaire des pays de langue turcique. Le Comité exécutif a examiné ces demandes et a recommandé que ces deux institutions se voient accorder le statut d'observateur.

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit que le Comité exécutif a été informé d'une inflation inquiétante de la taille des délégations des Observateurs aux Assemblées de l'UIP. Selon le Règlement, les observateurs ne peuvent pas inscrire plus de deux délégués aux Assemblées. Le Comité exécutif a recommandé que le Secrétaire général prenne des mesures pour que les règles régissant la participation des observateurs soient respectées à l'avenir. Le Comité a recommandé en outre que deux organisations avec lesquelles l'UIP entretient des relations de travail particulièrement étroites mais qui n'ont pas le statut d'observateur permanent aux Assemblées de l'UIP - la Fondation Kofi Annan et la Coalition internationale contre les sous-munitions - soient invités à suivre les travaux de l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRESIDENT

a) Sur ses activités depuis la 186^{ème} session du Conseil directeur

Le Président, rendant compte de ses activités depuis la 186^{ème} session du Conseil, dit que, au lendemain de la 122^{ème} Assemblée tenue à Bangkok, l'UIP s'est concentrée sur les préparatifs ultimes de la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement, ce qui s'est traduit par l'examen d'un grand nombre d'amendements au projet de déclaration, et leur intégration au texte à soumettre à la Conférence. Le projet final a été modifié de nouveau lors de la Conférence, et un compromis a été trouvé. Le débat qui s'est tenu lors de la Conférence est un exemple convaincant de l'utilité du dialogue parlementaire multilatéral pour identifier les domaines potentiels de coopération entre Membres de l'UIP.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président, rendant compte des activités du Comité exécutif, dit que le Comité a eu trois journées de débat bien remplies. Outre les questions d'ordre interne comme les demandes d'adhésion et les questions financières, le Comité s'est intéressé à la stratégie globale de développement de l'UIP. Un projet de stratégie élaboré par le Secrétaire général a été examiné, puis distribué à toutes les délégations à l'Assemblée. Il sera examiné formellement au

titre du point 9 de l'ordre du jour du Conseil directeur. Il faudra réfléchir et délibérer davantage sur les éléments détaillés de la stratégie, laquelle devrait, idéalement, être adoptée à la prochaine Assemblée, qui se tiendra au Panama en avril 2011.

Le Comité exécutif a débattu en outre des activités de l'UIP liées aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et il a été informé de la contribution de l'UIP au Sommet de haut niveau sur les OMD, tenu il y a peu au Siège de l'ONU à New York. L'Assemblée de l'UIP est une bonne occasion pour l'UIP de réitérer son engagement à promouvoir la réalisation des OMD durant les cinq années à venir, et pour les Parlements membres d'exhorter leur gouvernement à respecter l'échéance de 2015. Un texte sur ce sujet doit être soumis au Conseil directeur pour adoption. Enfin, le Comité exécutif a entendu un rapport détaillé du Président de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements sur la coopération entre l'ASGP et l'UIP. L'Association siège en marge de l'Assemblée de l'UIP. Cet échange de vues sur diverses perspectives de coopération entre les deux organisations a été particulièrement intéressant.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP DEPUIS LA 186^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

a) Rapport oral du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 186^{ème} session du Conseil directeur

Le Secrétaire général dit que, depuis la 122^{ème} Assemblée, tenue à Bangkok, un certain nombre d'ateliers, de séminaires et de conférences ont été organisés, notamment un séminaire régional sur la lutte contre les violences faites aux femmes en Amérique latine, région qui a la plus longue expérience en matière de législation sur ce sujet. Ce séminaire a servi à recenser les points sur lesquels les lois devaient être modifiées. Une réunion sur la société de l'information s'est tenue à Genève en coopération avec l'Union internationale des télécommunications, et des réunions ont eu lieu dans le prolongement de l'adoption par la 120^{ème} Assemblée de la résolution de la première Commission permanente sur la paix et la sécurité sur le thème *Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements*. Une conférence régionale sur la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale a été accueillie par le Parlement du Bénin. Les participants y ont défini des stratégies de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants.

L'UIP a apporté une dimension parlementaire à une réunion de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies tenue au Brésil et y a organisé un certain nombre de réunions-débats. Elle a mis sur pied une réunion parlementaire parallèle lors de la XVIII^{ème} Conférence internationale sur le sida tenue à Vienne en juillet 2010. Par ailleurs, des initiatives ont été prises pour organiser le suivi des réunions des Présidents de parlement, et pour organiser d'autres réunions sur l'élimination de la violence envers les femmes. Un séminaire régional pour les parlements arabes s'est tenu au Liban à l'occasion duquel des parlementaires de la région ont débattu de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Enfin, un séminaire régional pour l'Afrique de l'Ouest très instructif sur le thème du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité s'est tenu au Sénégal.

Les séminaires et réunions de portée régionale sont sans doute la vitrine de l'UIP mais l'Organisation mène d'autres activités sur une base quotidienne, en particulier des programmes à l'appui des parlements nationaux. Cette assistance revêt des formes diverses, notamment la facilitation du dialogue et de la réconciliation, le renforcement des institutions et le

renforcement des capacités et l'assistance sur des questions précises telles que l'égalité des sexes et les droits de l'homme. De nombreuses activités de cette nature ont été menées durant le semestre écoulé. L'une de ces activités avait pour but d'aider les parlements à traiter la question des mutilations génitales féminines. Une réunion intéressante s'est tenue au Mali, où des chefs religieux, des dirigeants communautaires et des parlementaires se sont réunis avec l'UIP pour sensibiliser les populations à la question des mutilations génitales féminines et amorcer un dialogue sur la façon de mettre un terme à cette pratique.

Des activités ont été engagées pour préparer le lancement, lors de la Journée internationale de la démocratie 2011, d'un premier rapport mondial sur l'état des parlements dans le monde. L'idée d'un rapport mondial est débattue depuis longtemps déjà mais, jusqu'à présent, les moyens pour produire ce genre de rapport faisaient défaut. L'UIP travaille désormais aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour engager ce processus. Ce rapport, publication phare novatrice, s'inspirant du Rapport des Nations Unies sur le développement humain, dresserait l'état des lieux des parlements dans le monde et recenserait les défis auxquels ils sont confrontés et les mesures prises pour les relever. Un groupe consultatif a été chargé de proposer des orientations sur le contenu de ce rapport, qui aura vocation à refléter la pensée des parlementaires eux-mêmes. Les Parlements membres seront donc invités à soumettre des contributions à cette publication dans les prochains mois. Le Secrétaire général invite les Membres de l'UIP à répondre du mieux qu'ils pourront aux demandes d'information et de comparaison des expériences respectives des uns et des autres. Ce rapport pourrait devenir un ouvrage de référence novateur et contribuer puissamment à renforcer l'image de l'UIP et à placer les parlements au centre du débat sur l'avenir de la démocratie. Cela ne sera possible qu'avec la contribution et l'appui des Parlements membres de l'UIP. Enfin, ce rapport devra faire partie de la nouvelle stratégie de communication de l'UIP et fera l'objet d'un dialogue continu, après sa publication.

b) Rapports annuels présentés par les Membres de l'UIP
(CL/187/5b)-R.1 et 5b)-R.1.Add)

Le Secrétaire général présente les rapports CL/187/5b)-R.1 et 5b)-R.1.Add relatifs aux rapports annuels des Membres de l'UIP. Il indique que tous les Membres ont l'obligation, en vertu des Statuts, de rendre compte des dispositions qu'ils ont prises pour donner suite aux travaux entrepris dans le cadre de l'UIP. On trouve dans ces rapports des exemples des informations reçues. Une cinquantaine de Membres ont soumis des informations. Les Membres avaient été invités à se concentrer sur la mise en œuvre de deux des trois résolutions adoptées à la 120^{ème} Assemblée, tenue à Addis-Abeba. Diverses réponses ont été reçues, dont certaines fourmillaient de détails sur les dispositions prises et d'autres avaient une approche plus procédurale. Tous les Membres ont salué l'utilité des résolutions de l'UIP, qui constituaient un bon catalogue des mesures pouvant être prises pour traiter telle ou telle question. Tous les parlements ont à leur disposition une multitude d'autres sources et travaux, et il est donc très rare que l'on puisse établir un lien direct entre l'adoption d'une résolution de l'UIP et l'élaboration de telle ou telle loi. Le Secrétaire général invite les 97 autres Membres qui ne l'ont pas encore fait à fournir des informations à l'avenir.

c) Journée internationale de la démocratie
(CL/187/5-R.2)

Le Secrétaire général présente le rapport CL/187/5-R.2 sur les activités entreprises à la faveur de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre. La Journée internationale de la démocratie est l'occasion pour les parlements de traiter des questions relatives à la démocratie de manière visible. L'UIP s'emploie à faciliter les initiatives

parlementaires à cet égard en fournissant informations et assistance à ceux qui souhaitent organiser des événements. Le thème retenu pour la Journée internationale en 2010 était "*Responsabilité politique : renforcement des liens entre parlements et citoyens*". Il s'agissait de souligner le principe de responsabilité des élus comme exigence fondamentale de la vie publique en démocratie. L'UIP a demandé aux parlements des informations sur les activités qu'ils entendaient mener dans le but de faire ces activités. L'annexe au rapport contient une liste des activités entreprises par un certain nombre de Parlements membres le 15 septembre et autour de cette date. Au nombre de ces activités figuraient des débats, événements et tables rondes.

Par ailleurs, l'UIP a organisé des événements sur la Journée internationale de la démocratie dans le cadre de la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement, et a publié des articles, dont un éditorial du Président de l'UIP sur la politique propre, qui a été repris dans un certain nombre de grands organes de presse. Enfin, le Président et le Secrétaire général ont été interviewés par divers médias internationaux.

Le Président dit que la Journée internationale de la démocratie est un moyen particulièrement utile pour les parlements nationaux d'associer les citoyens, à tous les niveaux, à leurs activités, et de faire en sorte que le processus de démocratisation soit réellement inclusif.

Point 6 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIERE DE L'UIP

(CL/187/6-R.1, 6-R.1.Add et 6-P.1)

Le Secrétaire général présente le document CL/187/6-R.1 où est décrite la situation financière de l'UIP au 30 juin 2010 et dit que, conformément aux pratiques comptables de l'UIP, les contributions sont mises en recouvrement en début d'année et sont comptabilisées intégralement comme recettes. Trois Membres - Djibouti, la Guinée-Bissau et le Malawi - ont été réadmis à l'UIP et un nouveau Membre, le Parlement des Seychelles, a rejoint l'UIP. En outre, le Parlement arabe transitoire a été affilié en tant que Membre associé. Les recettes provenant des contributions du personnel prélevées sur les traitements ont été plus élevées que prévu et on prévoit un excédent de CHF 7 000 en fin d'exercice.

Comme pour les exercices précédents, les contributions volontaires à l'UIP ont été moins élevées que ce qui était demandé. Des progrès ont été accomplis dans l'identification de nouvelles sources de financement et l'UIP est particulièrement reconnaissante à la Belgique, qui a alloué des fonds à l'UIP par le truchement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour des activités au Sahara et au Sahel occidental. Il convient en outre de signaler l'appui apporté par l'ONUSIDA à une action conjointe sur le VIH/sida à travers les parlements; il s'agit, par exemple, de modifier les textes de loi qui sont discriminatoires envers les personnes vivant avec le VIH/sida. Enfin, le produit des intérêts sur les recettes est moins élevé que prévu.

S'agissant des dépenses, dans plusieurs domaines, l'UIP a dépensé moins que ce qui était budgété. Des économies ont été réalisées dans l'organisation de la 122^{ème} Assemblée, tenue à Bangkok, et aussi grâce au taux de change favorable du dollar des Etats-Unis. Des économies ont aussi été réalisées au titre des activités visant à promouvoir la démocratie et au titre des relations extérieures. Les missions sur les droits de l'homme ont été moins nombreuses que par le passé, ce qui s'est traduit par des économies. Des dépenses plus élevées que ce qui était prévu au budget ont été enregistrées pour certaines activités mais, par ailleurs, de nouvelles activités sont prévues pour le reste de l'année. Même s'il ressort du rapport que les dépenses

de projet sont inférieures de près de CHF 2 millions aux prévisions, ces dépenses devraient augmenter au second semestre. Les contributions non acquittées s'élèvent à CHF 3 millions. Des arriérés d'années antérieures ont été encaissés.

Evoquant l'additif au rapport, le Secrétaire général appelle l'attention sur le fait que le Soudan a payé ses arriérés et ne doit donc plus figurer sur la liste des Membres dont les contributions sont impayées. On trouve dans le rapport des informations sur les dépenses d'équipement modestes que l'UIP a faites pour remplacer des ordinateurs, du mobilier et du matériel de bureau obsolètes. Y figurent aussi des informations détaillées sur la Caisse de prévoyance résiduelle pour le personnel, dont l'existence résulte de l'adhésion de l'UIP en 2005 à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les personnes déjà retraitées n'ont pas eu la possibilité d'adhérer à cette Caisse, si bien que l'UIP a dû mettre en place la Caisse de prévoyance résiduelle, qui a des engagements envers 12 anciens membres du personnel et qui doit des prestations résiduelles à 10 membres du personnel en exercice. Cette caisse traverse une passe difficile en raison de la situation financière globale de l'UIP. Elle est sous surveillance constante et, à deux reprises, des actifs de l'UIP ont servi à y compenser d'éventuels déficits actuariels. Néanmoins, la situation de la Caisse est maîtrisée et la part qu'y occupent les investissements en actions y a été diminuée récemment.

Dans le document CL/187/6-P.1, il est expliqué que l'UIP mène un certain nombre d'activités qui sont soit sous-budgétées, soit considérées comme nécessitant des fonds supplémentaires pour pouvoir être pleinement réalisées. Par ailleurs, de nouvelles activités ont été ajoutées au programme. On trouve dans ce document la liste complète de ces activités, notamment une session extraordinaire du Comité exécutif en Namibie. Cette session n'était pas prévue au budget et des crédits supplémentaires sont donc nécessaires. La 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui s'est tenue dans les locaux de l'ONU, a engendré des dépenses imprévues non négligeables. Le coût de cette conférence a dépassé de CHF 100 000 ce qui était prévu. Par ailleurs, la réunion des petits Etats insulaires de la région du Pacifique a été accueillie par le Parlement néo-zélandais, avec le soutien de plusieurs autres sources, dont le Parlement australien. L'UIP y a apporté une modeste contribution financière.

Des investissements supplémentaires sont requis pour le site Web de l'UIP, et une évaluation globale des besoins informatiques au Siège de l'UIP est également nécessaire. Lors de sa précédente session, tenue à Bangkok, le Conseil directeur a approuvé la décision d'organiser une manifestation parallèle à la faveur de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Mexique, ce qui nécessite des fonds. Des études ont été entreprises en vue d'apporter des contributions aux débats du Sommet du Millénaire pour le développement et de la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement; il s'agit d'évaluer la manière dont les parlements peuvent contribuer à la réalisation des OMD. Des fonds seront nécessaires en outre pour la rédaction du rapport sur l'état des parlements dans le monde. Le Comité exécutif a examiné ces propositions et a recommandé que le Conseil directeur approuve la réaffectation dans le cadre du budget ordinaire d'un montant total de CHF 513 000, comprenant le montant déjà approuvé à la session précédente à Bangkok. L'excédent de fonctionnement budgétaire en fin d'exercice 2010 est estimé à CHF 600 000.

Le Président dit que, en l'absence de commentaires ou d'objections, il considérera que le Conseil directeur approuve la proposition de réaffectation de CHF 513 000 dans le cadre du budget ordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2011

(CL/187/7-P.1, P.2 et P.3)

Le Secrétaire général, présentant le projet de programme et de budget pour 2011, dit que ce projet de budget a été difficile à établir en raison des difficultés financières rencontrées par les parlements et les assemblées et organisations parlementaires. La crise économique et financière mondiale a affecté le monde entier et l'UIP sait bien que les parlements doivent limiter leurs dépenses et qu'ils disposent de moins de fonds, y compris pour la coopération interparlementaire.

Même si une croissance potentielle annuelle de 3 pour cent du budget était prévue initialement pour compenser l'inflation et autres augmentations, on s'est efforcé de s'en tenir à une croissance zéro. Néanmoins, un certain nombre de difficultés se présentent. L'une d'entre elles résulte du fait que l'UIP s'est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui exige de l'UIP qu'elle applique les mêmes règles et règlements que l'Organisation des Nations Unies en matière de prestations versées au personnel. L'UIP est donc tenue contractuellement de verser les prestations fixées par les Nations Unies. La masse salariale représente environ les deux tiers du budget. Cette proportion augmente d'environ 3 pour cent par an en raison de décisions prises par les Nations Unies. Il y a donc une augmentation budgétaire de 2 pour cent avant même que tous les autres facteurs soient pris en considération. Et l'inflation doit aussi être prise en considération.

Par ailleurs, l'UIP a, ces dernières années, obtenu un appui financier des donateurs sous la forme de contributions volontaires. Les contrats sur trois ans d'appui financier conclus avec l'Agence canadienne de développement international, l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement et Irish Aid viennent à expiration à la fin 2010. L'UIP a engagé des négociations avec ces trois bailleurs de fonds, et il semble ne faire aucun doute qu'ils sont disposés à reconduire ces engagements. Toutefois, ils ne pourront pas le faire avant que leurs propres budgets aient été approuvés. Les financements provenant de ces organismes ne seront donc pas disponibles avant le début 2011, au plus tôt. Certains programmes devront donc être abandonnés, à moins que des dispositions temporaires ne soient prises dans le cadre du budget. Des démarches ont été entreprises pour trouver un financement provisoire dans le budget pour le Programme du partenariat entre hommes et femmes.

La gestion du Secrétariat a fait l'objet d'une évaluation et un certain nombre d'améliorations possibles, allant de la formation du personnel à une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication propre à rendre le Secrétariat plus efficace, ont été identifiées. On s'est efforcé en outre de rationaliser le Secrétariat, qui a fait l'objet d'une restructuration mineure. Toutes les activités de programme ont été placées sous la tutelle de la Division de la démocratie, devenue Division des programmes, et la Division des relations extérieures et la Division des Affaires de l'Assemblée et des relations avec les Membres ont été fusionnées. Il faut aussi mettre en place une Division de la communication; enfin, il faudrait créer un poste de directeur général chargé de piloter toutes les activités du Secrétariat au jour le jour. Toutefois, le budget ne prévoit aucun crédit pour la création de ce poste.

Par ailleurs, on a jugé qu'il fallait redoubler d'efforts pour intégrer transversalement le principe de l'égalité des sexes. Cette activité a donc été rattachée aux fonctions du Secrétaire général. De même, le travail accompli au Service du Comité des droits de l'homme des parlementaires dépend directement du Secrétaire général. Un document distinct a été présenté avec le budget, qui a lui aussi été examiné par le Comité exécutif.

Depuis un certain nombre d'années, les Membres souhaitent que l'UIP élabore une nouvelle stratégie de communication, la stratégie en place étant demeurée quasiment inchangée depuis 25 ans, période durant laquelle il y a eu une révolution en matière de communication, de diffusion et d'information. L'UIP doit donc mettre à jour sa stratégie. Le document s'y rapportant énonce la politique de communication et le mandat dont elle est assortie. La stratégie de communication doit cibler avant tout les parlementaires. Pour mettre en œuvre cette politique, l'UIP doit investir davantage dans les outils de communication modernes, réformer sa politique de publications et renforcer ses liens avec les médias. Le plan de travail prévoit de mettre en œuvre progressivement la stratégie, dans la limite des ressources existantes, par redéploiement des ressources humaines.

Le projet de budget reflète cette nouvelle structure. Pour que les Membres puissent comparer le nouveau projet de budget et les budgets des exercices précédents, les budgets pour 2010 et 2009 ont été recalculés en fonction de la nouvelle structure et présentés sous le même format que le projet de budget 2011. Il n'a pas été possible de maintenir une croissance zéro, et une augmentation d'un pour cent des contributions est donc prévue.

M. F.-X. de Donnea (rapporteur du Comité exécutif) dit que, pour 2011, le Secrétaire général demande un budget de CHF 18,2 millions, et propose une augmentation d'un pour cent des contributions, soit un chiffre sensiblement inférieur à la progression moyenne de 2,9 pour cent enregistrée sur les dix dernières années. La promotion de la démocratie reste au cœur du programme de travail de l'UIP et la priorité continuera d'être accordée au soutien aux parlements de pays sortant d'un conflit, ainsi qu'à la défense des droits de l'homme, à la promotion de l'égalité des sexes, à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la défense des droits de l'enfant. Le Comité exécutif a pris note de l'augmentation de 21 pour cent du budget de base du programme Genre, et a salué les efforts du Secrétaire général pour intégrer le genre dans le programme et les activités de l'UIP, ainsi qu'au Secrétariat.

En ce qui concerne l'augmentation proposée d'un pour cent des contributions, il convient de noter que le budget de l'UIP est présenté à un moment où de nombreux parlements sont invités à réduire leur propre budget. Il est donc clair qu'une augmentation même infime risque de présenter de sérieuses difficultés pour les Membres de l'UIP. Même si le Comité exécutif a salué les efforts faits par le Secrétaire général pour lutter contre les dépenses inflationnistes dans son projet de budget, le rapporteur demande que le budget soit réduit d'un pour cent pour s'en tenir à une croissance zéro.

En ce qui concerne les contributions volontaires, 4,5 millions de francs ont été inscrits au budget. Le Comité exécutif sait qu'il est peu probable que l'intégralité de cette somme sera reçue dans le cadre du prochain exercice mais le Secrétaire général a inscrit ces activités au budget afin de donner aux Membres tous les éléments requis pour décider en dernier ressort du programme d'activités de l'Organisation. Le Comité exécutif a salué en outre les efforts faits par le Secrétaire général pour présenter des chiffres d'exécution des projets plus réalistes, avec une diminution de 13 pour cent par rapport à 2010.

Le Comité exécutif a noté en outre qu'il y avait une augmentation substantielle des chiffres budgétaires pour 2012 par rapport à 2011, tant pour les contributions mises en recouvrement que pour les contributions volontaires. Il a donc demandé au Secrétariat de réviser à la baisse les chiffres en question.

S'agissant des mesures visant à améliorer le fonctionnement et l'organisation du Secrétariat, le rapporteur dit que le Comité exécutif a noté que plusieurs des propositions en la matière pourraient être mises en œuvre avec effet immédiat, sans dépenses supplémentaires. Bien que le Comité exécutif souscrive aux autres mesures proposées, en particulier en ce qui concerne la nécessité pour le Secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation et la nécessité de créer une Division de la communication, il craint que le climat financier ne soit pas propice à la mise en œuvre de mesures coûteuses.

En dépit des contraintes financières, des mesures doivent être prises pour permettre une évolution positive en matière de communication. Le Comité exécutif a donc encouragé le Secrétaire général à mettre en œuvre la nouvelle stratégie de communication dans les limites du budget approuvé. Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur adopte les modifications proposées dans le budget 2011 consolidé ainsi que le barème des contributions mis à jour. Le Conseil est en outre prié de noter que le Comité exécutif a approuvé le plan visant à établir une nouvelle Division de la communication, sous réserve que cela se fasse dans les limites des ressources existantes.

Le Président rappelle au Conseil que le projet de budget sera examiné lors de la prochaine séance et, dans cette attente, il invite les Groupes géopolitiques à se déterminer sur le budget.

Point 10 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LA 3^{ème} CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT (CL/187/10-R.1)

Le Secrétaire général, présentant le rapport sur la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement (CL/187/10-R.1), dit que cet événement double, 6^{ème} Réunion des Présidentes de parlement suivie immédiatement de la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement, était particulièrement important. On trouve dans le rapport la déclaration liminaire faite par le Président de l'UIP, qui a appelé l'attention sur les défis auxquels sont confrontés les parlements et sur les mesures pouvant être prises pour relever ces défis afin de renforcer la démocratie au niveau international pour le bien commun. On y trouve en outre la déclaration faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui définit un programme ambitieux pour les parlements à l'appui de l'agenda des Nations Unies.

On trouve aussi dans le rapport le texte du document final de la Conférence, une déclaration sur le thème "*Garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun*", déclaration modifiée au cours du débat en fonction des observations et suggestions des participants. Il s'agit d'un document novateur qui propose un programme pour les parlements et l'UIP.

Enfin, on trouve dans le rapport une présentation des débats tenus lors de la Conférence sur les thèmes suivants : a) *Compte à rebours 2015 : tenir notre promesse commune sur les Objectifs du Millénaire pour le développement*, et b) *Renforcement de la confiance entre Parlement et peuple*. Un rapport de la 6^{ème} Réunion des Présidentes de parlement sur l'Initiative de Berne pour une action parlementaire mondiale sur la santé maternelle et infantile figure en annexe au rapport. On y décrit le rôle que peuvent jouer les parlementaires dans les initiatives visant à atteindre les OMD 4 et 5 portant respectivement sur la réduction de la mortalité infantile et sur l'amélioration de la santé des femmes.

La première Conférence mondiale des Présidents de parlement s'était traduite, dans la Déclaration du Millénaire, par une référence expresse à la nécessité d'une plus grande coopération entre les parlements et l'ONU, coopération qu'il appartenait à l'UIP de développer. La deuxième Conférence s'est tenue cinq ans plus tard, lorsque les chefs d'Etat et de gouvernements se sont réunis à New York pour faire le point sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, et où ils ont appelé à une plus grande implication parlementaire dans la coopération internationale. La 3^{ème} Conférence, tenue à Genève, a permis un véritable dialogue entre Présidents de parlement. Le débat a été particulièrement riche, et on en tiendra compte pour parvenir à une décision sur la façon dont l'UIP pourrait renforcer la contribution parlementaire à la coopération internationale.

Le Président dit que la Conférence a marqué un tournant dans tous les sens du terme, et que les débats très francs, ainsi que l'implication des Présidents et la présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ont été très fructueux. Il faut maintenant donner un prolongement au travail effectué durant la Conférence. A ce propos, le Comité exécutif a engagé une réflexion sur la manière d'appliquer la Déclaration adoptée à l'issue de la Conférence, et il a pris acte de la volonté de l'Organisation des Nations Unies d'agir en partenariat avec l'UIP.

Point 11 de l'ordre du jour

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

(CL/187/11a)-R.1, 11b)-R.1, 11c)-R.1, 11d)-R.1, 11e)-R.1,
11f)-R.1, 11g)-R.1 et 11h)-R.1)

Le Secrétaire général présente le rapport sur le Séminaire régional à l'intention des parlements latino-américains sur la violence envers les femmes (CL/187/11a)-R.1) et précise que ce séminaire a mis l'accent sur la double vulnérabilité des femmes migrantes et des minorités. Les participants au Séminaire ont exhorté les pays accueillant des migrants originaires d'Amérique latine à se montrer attentifs au sort des femmes migrantes afin qu'elles ne soient pas exposées à des violences. Dans le rapport sur la troisième édition du Forum parlementaire sur la société de l'information "*Les TIC et la crise économique mondiale : situation actuelle et perspectives futures*" (document CL/187/11b)-R.1), sont présentés les principaux points des débats tenus sur deux journées en mai 2010 au Siège de l'UIT à Genève. Dans une note similaire publiée sous la cote CL/187/11c)-R.1 sur la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, on met en relief les principales suggestions formulées au cours de ce sommet. Dans le rapport CL/187/11d)-R.1, on reprend les conclusions de la Conférence régionale sur le thème "*Pour une action énergique du Parlement dans la lutte contre la traite d'enfants aux fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale*", où les participants ont réfléchi à la manière dont les parlements pouvaient améliorer les mesures permettant de détecter la traite et d'en combattre les effets. Dans le document CL/187/11e)-R.1, on rend compte de la réunion parlementaire tenue à l'occasion du Forum 2010 de l'Alliance des civilisations, qui a eu lieu au Brésil. Le document CL/187/11f)-R.1 rend compte de la réunion parlementaire tenue à l'occasion de la XVIII^{ème} Conférence internationale sur le sida où ont été débattues des questions de justice pénale et de droit du travail, ainsi que de prévention de la transmission de la mère à l'enfant. Le document CL/187/11g)-R.1 rend compte des travaux du Séminaire régional pour les Parlements arabes sur le thème "*Appliquer la CEDAW et mettre fin aux violences faites aux femmes*" et on fait rapport dans le document CL/187/11h)-R.1 sur le Séminaire régional sur le contrôle parlementaire dans le domaine de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Le Secrétaire général recommande ces huit rapports à l'attention du Conseil directeur.

Le Président annonce que 185 membres du Conseil sont présents. Le quorum pour toute prise de décision au cours de la session est donc de 93 membres.

La séance est levée à 10 h.55.

DEUXIEME SEANCE

Mercredi 6 octobre 2010

(matin)

La séance est ouverte à 9 h.15 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. T.-B. Gurirab (Namibie).

Point 4 de l'ordre du jour

(suite)

RAPPORT DU PRESIDENT

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président annonce que le Comité exécutif a épuisé son ordre du jour et qu'il a été informé des noms des six vice-présidents nommés par les Groupes géopolitiques pour l'année à venir. Il s'agit de MM. R. del Picchia (France), A. Alonso Díaz-Caneja (Mexique), M. Vardanyan (Arménie), M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam), R. Al-Shariqi (Emirats arabes unis) et de Mme Z. Drif Bitat (Algérie). Le Comité a nommé Mme Z. Drif Bitat à sa vice-présidence.

Point 7 de l'ordre du jour

(suite)

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2011

(CL/187/7-P.1, P.2 et P.3)

Le Président rappelle que, à la première séance de la session du Conseil directeur, le Secrétaire général a fait une présentation détaillée du projet de programme et de budget pour 2011 et que le rapporteur du Comité exécutif, M. F.-X. de Donnea, a rendu compte des débats du Comité à ce propos. Il invite les représentants des Groupes géopolitiques à faire connaître leurs vues sur le document en question.

M. J. Selfe (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe africain, dit que le Secrétaire général a décrit l'élaboration du budget comme un exercice difficile car il intervient à un moment où les parlements adoptent des mesures d'austérité, où les programmes de développement se heurtent à des difficultés et où des catastrophes naturelles, des conflits et des épidémies sévissent dans de nombreuses régions du monde. Dans ce contexte, les parlements doivent réaffecter leurs ressources à la réponse aux besoins des populations. L'Afrique, en particulier, doit faire face à des problèmes internes, et certains pays ont du mal à payer leurs contributions. Ils sont certes fiers d'être Membres de l'UIP mais ils doivent pouvoir tirer profit de cette appartenance à l'UIP, notamment en participant aux réunions. Du fait du coût élevé des déplacements, dix délégations africaines ne peuvent pas assister à l'Assemblée. Même si des réunions se tiennent au niveau régional, la majorité des réunions de l'UIP se tiennent à Genève ou à New York et, pour de nombreuses délégations, les frais de participation à ces réunions sont trop élevés.

Les défis auxquels se heurte le budget de l'UIP sont triples : d'abord, renforcer le rôle de l'UIP; ensuite, élargir la participation aux réunions; et, enfin, stabiliser ou réduire les dépenses de l'UIP. Dans le contexte économique actuel, il n'est pas question de faire comme si de rien n'était, et on ne peut pas non plus augmenter les contributions. Pour arbitrer entre ces options

concurrentes, le Secrétaire général doit "faire venir" l'UIP aux parlements, et non attendre des parlements qu'ils "viennent" à l'UIP. Il faudrait donc organiser davantage de petites conférences régionales, en se concentrant sur les besoins des parlementaires dans telle ou telle région. Il faudrait réfléchir aux moyens de faciliter la participation des délégations dotées de budgets limités, notamment en planifiant les réunions pour permettre à une délégation de participer à plusieurs réunions à l'occasion d'un seul déplacement vers une seule destination, et négocier d'éventuelles réductions sur les frais d'hébergement et de déplacement. La communication par voie électronique, notamment les téléconférences et vidéoconférences, doit être encouragée. L'UIP doit maîtriser ses dépenses administratives et ses frais de déplacement et les limiter. Chaque poste dans l'administration de l'UIP doit être justifié et les postes devenus vacants doivent être réévalués à la baisse ou rester vacants. Il est particulièrement inquiétant de constater que, en 2010, on a dû consacrer pas moins de CHF 60 000 à la sécurité d'une réunion.

L'UIP doit évaluer l'efficacité de ses dépenses. La présentation du budget s'est améliorée de façon très nette au fil des ans mais, pour être efficaces, les indicateurs retenus doivent être "SMART": Spécifiques, Mesurés, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis. Si des activités prévues ne répondent pas à ces critères, elles ne doivent pas être entreprises. Or, les indicateurs retenus dans le budget sont vagues dans certains cas, ce qui rend particulièrement difficile l'évaluation de la réalisation des objectifs. Il serait souhaitable que le budget de l'exercice suivant inclue une évaluation du degré de conformité aux indicateurs. L'UIP doit être de plus en plus orientée vers les projets et financée par des partenariats, les contributions volontaires devant occuper une plus grande place dans les rentrées de l'UIP. L'UIP doit se faire plus entrepreneuriale dans la mobilisation de ses financements, et veiller à ce que ses activités soient utiles à tous ses Membres. Même si ces mesures ne suscitent pas l'adhésion générale, elles permettraient à l'Union interparlementaire d'atteindre un nouveau niveau d'efficacité et de s'adapter aux nouvelles réalités financières.

M. R. del Picchia (France), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, juge regrettable que le débat sur le budget n'ait pas eu lieu immédiatement après la présentation du budget par le Secrétaire général car plusieurs délégations ne sont plus présentes. Les parlements ne sont pas hostiles par principe à une augmentation de leurs contributions à l'UIP mais ils ne sont tout simplement pas en mesure d'y faire face. La plupart des parlements nationaux ne pourront pas faire face à une augmentation de leurs contributions, que ce soit en 2011 ou en 2012. Le projet de budget pour 2011 prévoit une augmentation d'un pour cent des contributions. Le Comité exécutif a fait observer que cette augmentation n'était pas acceptable et il a recalculé le budget pour s'en tenir à une croissance zéro. Aucun parlement ne peut accepter les 3,7 pour cent d'augmentation prévus pour 2012 car aucun parlement ne dispose de ces fonds. Les Parlements membres ne peuvent pas accepter une hausse du budget de l'UIP au moment même où leurs propres budgets diminuent, et les parlementaires ne peuvent pas accepter une augmentation des traitements du personnel de l'UIP au titre de la Caisse des pensions du personnel des Nations Unies alors que leurs propres traitements font l'objet de réductions. Il faudra consentir des efforts supplémentaires pour trouver une stratégie de budgétisation au cours des années à venir. Les Groupes géopolitiques sont disposés à prêter leur concours à ce travail et souhaitent être associés à l'élaboration du budget. Des économies devront être faites. Si les traitements du personnel de l'UIP continuent d'augmenter, il ne restera plus rien pour les activités. Des réductions doivent être opérées. Le Groupe des Douze Plus recommande que les postes vacants ne soient pas pourvus. Les améliorations envisagées pour le site Web sont louables, et il faut accroître l'efficacité des technologies de la communication.

M. K. Kitagami (Japon), parlant au nom du Groupe Asie-Pacifique, salue l'action que mène l'UIP pour promouvoir la démocratie, en particulier le soutien qu'elle apporte aux parlements dans les pays en développement. Le Groupe Asie-Pacifique souscrit au projet de budget pour 2011, en particulier l'augmentation minimale des contributions. L'orateur engage l'Union interparlementaire à continuer d'appliquer durant les années à venir une stratégie d'austérité étant donné la grave situation financière que traverse la plupart des pays. La situation budgétaire au Japon, comme dans bien d'autres pays, est très difficile et l'UIP doit s'efforcer de bien comprendre la situation budgétaire de chaque pays membre. La réforme de l'UIP est certes chose souhaitable mais si elle se traduit par un effort financier plus grand pour chaque Membre, le Groupe Asie-Pacifique ne pourra pas souscrire à ce volet du projet de budget.

Le Secrétaire général, répondant aux observations du représentant de l'Afrique du Sud, dit que l'UIP n'ignore rien de la situation financière difficile que connaissent les parlements nationaux. Il assure les Membres de l'UIP de son entière solidarité et dit que tout sera mis en œuvre pour éviter une hausse des contributions pour 2011 et 2012. Il remercie la délégation de l'Afrique du Sud de son analyse approfondie du budget et des suggestions qu'elle a faites sur la manière d'atteindre les objectifs financiers. L'UIP a présenté au Comité exécutif le résultat d'une étude de la structure du Secrétariat, comprenant un plan d'action, qui repose sur des recommandations similaires à celles qui ont été formulées au cours du débat, à savoir faire une meilleure utilisation des technologies modernes de la communication et de l'information, faire davantage appel aux dispositifs en réseau, au courrier électronique, à la diffusion électronique et à la vidéoconférence, et appliquer plus rigoureusement les critères "SMART" pour la préparation et l'exécution du budget. Des efforts sérieux ont été faits pour réduire les frais de déplacement, et ces efforts se poursuivront. Le Secrétaire général entend bien "faire venir l'UIP" à ses Membres, conduire davantage d'activités dans les parlements membres et au niveau régional, et recourir moins fréquemment aux coûteuses réunions mondiales. Face à la crise globale des budgets, il n'est pas question pour l'UIP de faire comme si de rien n'était. Tout est mis en œuvre pour bâtir une organisation plus efficace dans la réponse qu'elle apporte aux attentes de ses Membres.

En ce qui concerne les observations formulées par le Groupe des Douze Plus, le Secrétaire général dit que le budget 2012 sera disséqué et présenté au Comité exécutif pour un premier examen en février 2011, afin de réfléchir aux réductions envisageables, avant la présentation du projet final au Conseil directeur. Le débat sur le budget n'a pas eu lieu immédiatement après la présentation du texte car la décision avait été prise de donner aux Groupes géopolitiques le temps d'étudier le projet de budget. Si les membres du Conseil directeur souhaitent modifier cet arrangement, on pourrait présenter le budget et en débattre simultanément à condition que certains changements soient apportés à l'horaire pour permettre aux Groupes géopolitiques d'avoir leurs débats internes. A l'instar du Représentant du Japon, le Secrétaire général pense que l'UIP fait un travail considérable d'appui aux parlements et à la démocratie dans de nombreux pays et que c'est grâce aux solides partenariats qu'elle a noués avec un certain nombre d'organisations et à l'appui financier venant des contributions volontaires qu'elle est en mesure de le faire. Les restrictions budgétaires pour 2011 tiennent compte de l'importance de ces activités et de la nécessité de continuer à créer des synergies avec les donateurs et les autres organisations internationales.

Les contributions des Parlements membres sont calculées sur la base du barème de l'ONU qui tient compte de la capacité de paiement de chaque pays. Ce barème est un peu dépassé. Le groupe de travail du Comité exécutif sur les contributions se réunira à la prochaine Assemblée en avril 2011 pour revoir le barème et l'ajuster pour les budgets 2012 et au-delà.

Le Président dit que, en l'absence de commentaires ou d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de budget pour 2011, tel que modifié par le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES
(CL/187/8-R.1)

Lancement d'un kit d'information à l'usage des parlementaires sur la réduction des risques de catastrophe : instrument pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Le Président présente le Directeur du Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'Organisation des Nations Unies, M. Sálvano Briceño.

M. S. Briceño, présentant le kit d'information à l'usage des parlementaires, dit que de nombreux organismes internationaux s'intéressent de près aux progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Selon un rapport publié récemment par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), plus de 1,2 million d'enfants âgés de moins de cinq ans et 162 000 nouveau-nés mourront entre 2009 et 2015. On estime à 354 000 le nombre d'élèves qui risquent de ne pas terminer leurs études primaires. Cette situation, qui n'est donc pas encourageante, risque de s'aggraver encore si les gouvernements et la communauté internationale ne prennent pas des mesures urgentes pour combattre les changements climatiques et atténuer les effets des catastrophes. L'impact des inondations du Pakistan a rappelé aux dirigeants du monde entier que la réduction des risques de catastrophe n'est pas facultative mais, en fait, essentielle si l'on veut protéger les personnes et les acquis du développement. Ces catastrophes sont le résultat d'une combinaison associant risques naturels et vulnérabilité sociale, fragilité essentiellement due à la pauvreté, mais aussi à des pratiques et à une planification du développement non durables.

Les catastrophes risquent de compromettre le processus de développement des pays et des collectivités s'ils n'y sont pas bien préparés. L'accroissement de la densité démographique urbaine, la dégradation des écosystèmes et les effets des changements climatiques sont les trois grands facteurs qui vont entraîner des catastrophes encore plus tragiques. En 2005, la confiance dans tous les rouages de l'Etat américain a chuté en raison des carences que le public a perçues dans la réponse des autorités à l'ouragan Katrina, le pays ayant été le témoin notamment de la récupération de 44 cadavres dans un hôpital abandonné et en partie détruit. En 2007, la cote de confiance du Président du Pérou a progressé lorsque le public a estimé que le Gouvernement avait bien géré les répercussions du tremblement de terre. La réduction des risques de catastrophe revêt donc une certaine importance politique car elle est le reflet d'une bonne gouvernance. La réduction des risques de catastrophe pour les populations défavorisées protège les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et contribue à l'adaptation aux changements climatiques. Près de 85 pour cent des personnes exposées aux tremblements de terre, aux cyclones, aux inondations et à la sécheresse vivent dans des pays en développement. Les catastrophes font peser une lourde menace sur la réalisation des OMD, en particulier le premier d'entre eux : réduire de moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015. Le coût direct des dommages résultant des catastrophes a été multiplié par 13 depuis les années 1960.

Les catastrophes menacent en outre la sécurité humaine, et leur nombre va augmenter parallèlement à l'accroissement de la densité urbaine. Les effets des tremblements de terre en Haïti, où 230 000 personnes ont péri, et au Chili, où moins de 500 personnes sont mortes, illustrent bien la différence d'impact des catastrophes dans les pays qui ont pris des mesures de prévention, et ceux qui ne l'ont pas fait. De même, les cyclones ont beaucoup plus affecté le Myanmar que le Bangladesh en raison des mesures de préparation mises en place au Bangladesh. Les catastrophes compromettent la sécurité alimentaire, en particulier pour les pauvres. Les pauvres souffrent davantage des catastrophes. Une grave sécheresse au Niger, par exemple, a engendré la pire famine de l'histoire du pays. Les inondations au Pakistan y compromettent la sécurité alimentaire puisque 3,6 millions d'hectares de cultures y ont été endommagés ou détruits.

Mettre les écoles à l'abri des catastrophes permettrait de protéger les enfants et d'accélérer l'avènement de l'éducation pour tous. Même si le coût de l'éducation primaire universelle est élevé, l'effondrement d'écoles mal construites provoqué par des catastrophes accroît encore ce coût. Le programme d'éducation pour tous de la Banque mondiale a annoncé des milliards de dollars pour le remplacement des salles de classe qui s'effondrent en raison d'une mauvaise construction et du manque d'entretien. Selon les premières évaluations reçues, 95 pour cent des écoles de la région de Port-au-Prince à Haïti ont été détruites.

Les activités de prévention des catastrophes doivent être attentives au sort des femmes si l'on veut assurer l'égalité des sexes dans le développement. Les catastrophes ont un impact différencié selon que l'on est homme ou femme, et elles réduisent à néant les progrès ayant pu être accomplis vers l'égalité hommes-femmes. Les femmes sont plus susceptibles d'être mal nourries, elles sont plus pauvres, moins mobiles, moins bien préparées et plus susceptibles que les hommes de souffrir, voire de périr, à la suite de catastrophes naturelles. Les femmes enceintes et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables aux risques de toutes sortes. Le tsunami de 2004 dans l'océan Indien a endommagé 61 pour cent des établissements de santé dans le nord de la province d'Aceh en Indonésie, et tué 7 pour cent des travailleurs de la santé. Des sages-femmes ont péri ou ont perdu leur pratique, ce qui a abouti à une crise de santé publique dans une région où les sages-femmes dispensaient de 80 à 90 pour cent des soins maternels et néonataux. La remise en état du système de santé maternelle a nécessité un investissement massif. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a estimé que plus d'un demi-million de femmes touchées par les inondations au Pakistan doivent accoucher durant les six prochains mois.

La réduction des risques de catastrophe est indispensable à la protection de l'environnement et du cadre de vie des populations. On comprend mieux aujourd'hui que la réduction des risques de catastrophe contribue à protéger l'environnement et qu'un bon environnement atténue les risques de catastrophe. Les écosystèmes ont tous une fonction de réduction des risques et, s'ils sont détruits, l'impact des risques ne fait qu'augmenter. Les catastrophes comme les glissements de terrain, causés par la déforestation, nous rappellent que la sécurité des personnes dépend de la protection bien comprise de l'environnement. La préservation de la biodiversité, des prairies, des forêts, des zones humides côtières, des récifs et des dunes est un élément important de la protection des établissements humains contre la sécheresse, la désertification, les inondations et les glissements de terrain. Il faut impérativement promouvoir une synergie entre écosystèmes et développement humain. Des investissements dans la réduction des risques de catastrophe à travers des partenariats mondiaux permettraient d'accélérer la réalisation des OMD, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques. Le rapport coût/avantage varie selon les pays, les secteurs et les lieux. Selon l'Organisation des Nations Unies, pour chaque dollar investi dans la prévention, on pourrait en épargner 37 au lendemain d'une catastrophe. Les risques associés au gaspillage de l'aide ont un effet dissuasif sur les apports financiers. La réduction des risques de catastrophe pourrait également préserver le développement et les flux financiers tant pour les pays

donateurs que pour les pays bénéficiaires. Les partenaires de la communauté internationale doivent donc agir de concert. Les partenariats internationaux qui réussissent sont souvent ceux qui bénéficient de l'expertise et des connaissances que possèdent en propre les pays en développement, les solutions que ces derniers proposent étant souvent moins onéreuses à mettre en œuvre.

Les parlementaires ont vocation à représenter les aspirations de la population et ils sont en mesure d'influer sur les lois et les politiques nationales en matière de dépenses publiques. Des parlementaires encore mieux informés pourraient avoir un impact considérable sur la réalisation des OMD et l'adaptation aux changements climatiques. Le kit d'information présenté à l'Assemblée a profité du concours de parlementaires d'Afrique de l'Ouest.

Même s'il peut sembler plus facile de réagir activement après qu'une catastrophe s'est produite, une action décisive et le leadership des parlementaires sont beaucoup plus utiles si l'on veut réduire le risque que de telles catastrophes se produisent à nouveau.

Mme S. Tioulong (Cambodge) se félicite du lancement de ce kit d'information et invite ses collègues parlementaires, en tant que représentants du peuple, à se mobiliser en faveur de la réduction des risques de catastrophe. Elle aimerait savoir combien de millions d'autres personnes vont se retrouver sans abri, combien de milliers d'autres personnes vont périr et combien d'autres centaines de milliers d'enfants seront privés d'éducation à la suite de catastrophes dites naturelles. Ces catastrophes ne sont pas naturelles. Les risques sont naturels certes mais le manque de préparation qui conduit à la catastrophe ne l'est pas. Les parlementaires sont en mesure de sensibiliser le public et les autorités aux risques de catastrophe et peuvent faire en sorte que les risques ne se transforment pas en catastrophes. L'action préventive est particulièrement importante pour les pays pauvres car la prévention ne coûte qu'une fraction infime des coûts de reconstruction. Les vies perdues ne peuvent pas être réparées. L'oratrice prie donc instamment tous les parlementaires d'agir en conséquence.

M. J. Horváth (Hongrie) dit que la Hongrie a subi tout récemment une catastrophe qui devrait intéresser tout particulièrement les législateurs et tous ceux qui font la gouvernance. Un réservoir rempli de liquide toxique s'est rompu, répandant des produits chimiques toxiques dans le Danube, qui a inondé des villages et tué des personnes, dévasté des maisons, et des écoles et entraîné des dommages incalculables. Il appartient aux parlementaires d'identifier la nature de ce genre de catastrophe. Cette catastrophe en Hongrie, qui est d'origine humaine, était évitable. Les parlementaires, en tant que défenseurs du peuple, doivent prendre leurs responsabilités et veiller à ce que des mesures préventives soient prises pour prévenir de tels désastres.

Le Président assure la population hongroise de la solidarité et de la compassion de l'UIP. Le kit d'information aidera les parlementaires à être plus vigilants quant aux catastrophes, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine.

Toujours au titre du point 8 de l'ordre du jour, le Conseil est saisi la liste habituelle des activités menées en coopération avec l'Organisation des Nations Unies au cours des six derniers mois, ainsi que d'un projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP, qui sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour adoption à sa session en cours. Le texte de ce projet a été examiné et modifié par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et a été approuvé par le Comité exécutif. On y invite les Membres à agir auprès de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils donnent instruction à leurs ambassadeurs à New York d'appuyer ce projet de résolution. Le texte du projet de résolution a été communiqué à tous les membres du Conseil directeur.

Le Secrétaire général présente la liste des activités menées par l'UIP entre le 2 avril et le 4 octobre 2010 en coopération avec l'Organisation des Nations Unies (CL/187/8-R.1). On trouve dans cette liste une référence à la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève en juillet 2010, et à d'autres activités, dont une enquête sur la manière dont les parlements coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies, une description des activités d'appui au Forum pour la coopération en matière de développement (DCF) du Conseil économique et social de l'ONU, ainsi que des références au travail accompli par l'UIP en coopération avec l'Organisation des Nations Unies à propos des OMD et de la non-prolifération nucléaire.

En ce qui concerne le projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général dit que l'UIP aspire à une coopération toujours plus étroite et plus fructueuse avec l'Organisation des Nations Unies. En 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement ont, dans la Déclaration du Millénaire, appelé au renforcement de la coopération entre les parlements et les Nations Unies à travers l'UIP. En 2005, l'Organisation des Nations Unies a institué une série de réformes, dont la création de la Commission de consolidation de la paix, du Conseil des droits de l'homme, du DCF et du Fonds pour la démocratie. Les Nations Unies ont demandé à l'UIP de mobiliser le soutien des parlements à l'ensemble de ces institutions nouvelles. Cette demande de soutien est une évolution positive, à laquelle il faut donner suite.

Tous les deux ans, l'Organisation des Nations Unies tient un débat à l'Assemblée générale sur ses relations avec l'UIP. A ce débat prennent part les représentants des gouvernements. Il faut donc que les parlementaires fassent connaître leur vision de la manière dont ils souhaitent que ces relations évoluent. La pratique établie veut que le Conseil directeur examine le projet de résolution de l'Assemblée générale, qui va ensuite aux chefs de gouvernement, lesquels sollicitent un soutien au texte à New York.

Le projet de résolution dont est saisi le Conseil est une version remaniée du texte qui a été soumis à l'Assemblée générale deux ans auparavant. Il a été examiné par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, ainsi que par son groupe consultatif, et par le Comité exécutif. Les remaniements du texte ont été opérés en fonction des suggestions faites lors des débats à l'UIP, et des suggestions émanant du Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a publié un rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP soulignant les aspects positifs de cette coopération et proposant des moyens pour la renforcer.

Dans le projet de résolution, on plaide pour une coopération étroite entre l'UIP et ONU Femmes, entité onusienne pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes récemment créée. Y figure une liste des activités à mettre en œuvre pour ce type de coopération qui reposent sur le programme pour l'égalité entre les sexes de l'UIP et les priorités définies par la première Directrice générale d'ONU Femmes. L'UIP espère que les Membres y souscriront. On trouve aussi dans le texte une référence expresse à la contribution de l'UIP à l'édification d'un véritable partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements dans divers domaines. On y souligne la nécessité d'un débat sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP. La Déclaration du Millénaire fait expressément référence à ces relations, et il serait utile de faire le point sur leur état et d'en planifier l'approfondissement. A cet égard, il est proposé dans le texte que l'Assemblée générale tienne en 2011 un débat séparé sur l'interaction de l'Organisation des Nations Unies, des parlements nationaux et de l'UIP.

Le Secrétaire général dit espérer que le Conseil directeur soutiendra ce texte et que les parlementaires encourageront leur gouvernement à coparrainer la résolution quand elle viendra en débat à l'Assemblée générale.

Le Président rappelle que le Comité exécutif a proposé que l'UIP rende publique une déclaration par laquelle les parlements s'engageraient sur la réalisation des OMD. Une telle déclaration a été établie et discutée par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies. Cette déclaration se lit comme suit :

"Nous, parlementaires, réunis à la 123^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) à Genève en octobre 2010, nous félicitons de la Déclaration Tenir les promesses : unis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, adoptée à la Réunion plénière de haut niveau 2010 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'UIP souscrit à l'opinion largement répandue selon laquelle les avancées vers les OMD sont inégales. Malgré des résultats non négligeables, de nombreuses difficultés demeurent. L'UIP se félicite donc de l'engagement pris par l'ONU et ses Etats membres d'accorder l'absolue priorité aux OMD durant les cinq prochaines années en vue d'en assurer la prompte réalisation.

L'UIP pense, elle aussi, qu'en matière de coopération internationale pour le développement, l'obligation de rendre compte doit être renforcée. Les gouvernements doivent répondre des OMD dans leur propre pays. Il faut impérativement que les rapports nationaux sur les OMD soient présentés et examinés au Parlement, non seulement pour que s'exerce l'obligation de rendre compte mais aussi pour que la réalisation des Objectifs devienne un exercice national inclusif. Sans bonne gouvernance, au niveau tant national qu'international, les OMD ne seront pas atteints. Nous prions instamment les parlements de n'épargner aucun effort pour placer les OMD au premier rang de leurs priorités, de définir des moyens de renforcer encore les activités liées aux OMD, et de veiller à ce que leurs gouvernements honorent la promesse d'atteindre les OMD.

L'UIP a travaillé d'arrache-pied à la réalisation des OMD, plus particulièrement ceux qui ont trait à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes, à la santé maternelle et infantile, au VIH et au sida, et au développement durable. Elle a en outre entrepris des travaux très utiles dans le domaine du contrôle parlementaire de l'aide au développement. En tant que partenaires clés de l'initiative mondiale visant à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015, nous nous engageons à poursuivre notre effort de mobilisation des parlements à l'approche de cette date butoir".

Le Président dit que, en l'absence d'observations ou d'objections, il considérera que le Conseil directeur approuve cette déclaration.

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour

CONSOLIDATION DE LA REFORME DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Le Président rappelle que le Comité exécutif a examiné un projet de plan stratégique pour l'UIP pour la période 2010-2015, qui a été communiqué aux Membres du Conseil directeur.

Le Secrétaire général dit que le développement futur de l'UIP fait l'objet d'un débat vigoureux au sein de l'Organisation depuis le début de l'année. A la faveur de ce débat, il est apparu que les Membres doivent s'accorder sur ce qu'ils attendent de l'Organisation et sur le cap à donner à ses activités.

A sa création, l'UIP avait pour vocation de faciliter la coopération parlementaire. Dans le plan stratégique, on se pose donc quelques questions fondamentales sur la manière dont l'UIP remplit ce rôle aujourd'hui, et sur la nature des relations entre l'UIP et ses membres. On y soulève en outre des questions sur la façon dont les Membres participent aux travaux de l'UIP en tant qu'institution, et comment ils y participent en tant que groupes politiques au Parlement. On s'y interroge sur ce que l'on pourrait faire pour assurer une certaine cohérence de la coopération interparlementaire dans la mesure où les organisations interparlementaires sont très nombreuses et variées et où les parlements ont de plus en plus de mal à suivre les activités de chacune d'elles. On s'interroge dans le document sur rôle que pourrait jouer l'UIP pour renforcer la cohérence entre ces organisations. Enfin, dans le projet de stratégie, on étudie les moyens d'amplifier la coopération parlementaire avec l'ONU.

La stratégie proposée couvre ensuite les cinq domaines d'action traditionnels de l'UIP : paix, développement, démocratie, droits de l'homme et égalité des sexes. On trouve dans chacun des chapitres correspondants la description des activités de l'UIP. Les Membres sont invités à étudier ces cinq volets et à réfléchir à des domaines d'action prioritaires pour chacun de ces volets. Le dernier chapitre du projet de plan stratégique porte sur la modernisation de l'UIP. L'Organisation doit entrer de plain-pied dans le 21^{ème} siècle. Pour cela, il faut en améliorer les structures et les méthodes de travail et se servir plus efficacement des technologies de l'information et de la communication. Une fois que les Membres auront arrêté leur stratégie de développement futur de l'UIP, ils voudront peut-être revenir sur la question de l'éventuelle nécessité d'une convention internationale sur l'UIP et d'un nouvel accord de coopération avec l'ONU.

Ce projet de document stratégique n'est pas un plan en soi mais plutôt un point de départ à un débat en vue de l'élaboration d'un plan. Le Secrétaire général invite les Membres à commenter le texte et il engage les six Groupes géopolitiques à examiner le document et à faire connaître leurs points de vue. Certains Groupes géopolitiques ont mis en place des groupes de travail chargés d'examiner le plan stratégique, démarche qu'il faut saluer. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires et le Comité de coordination des Femmes parlementaires se réuniront en janvier 2011 pour discuter, respectivement, du volet Droits de l'homme et du volet Genre du plan. Toutes les suggestions et contributions iront alimenter les débats de la réunion du Comité exécutif de février 2011 qui sera axée sur la stratégie future de l'UIP. On peut espérer que, au cours de cette réunion, le document, qui se résume à une série de questions, contiendra une série de réponses, énonçant d'abord une vision et un mandat pour l'UIP et définissant ensuite une série d'objectifs stratégiques fondamentaux pour l'Organisation et des recommandations sur la manière de les atteindre. Il faudrait que cette stratégie puisse être soumise à la 124^{ème} Assemblée, à Panama, pour approbation. Ce plan stratégique serait très précieux lors de la détermination des budgets futurs, ainsi que pour l'élaboration éventuelle d'une convention internationale et d'un nouvel accord avec l'Organisation des Nations Unies.

M. R. del Picchia (France), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, se félicite du débat sur le projet de plan stratégique. Le Groupe des Douze Plus a créé un groupe de travail chargé d'étudier ce plan. M. de Donnea (Belgique) en sera le modérateur. Ce plan ne pouvant pas être finalisé avant 2011, les dates de mise en œuvre fixées à 2010-2015 semblent prématurées. M. del Picchia propose donc que le plan soit mis en œuvre au cours de la période 2012-2017, afin que l'on dispose de suffisamment de temps pour l'appliquer intégralement.

M. H.P. Teo (Singapour) dit que toutes les organisations doivent se remettre en question régulièrement, et que l'établissement du projet de plan stratégique est particulièrement opportun. Même si le changement est utile et essentiel, la réforme prendra un certain temps, d'autant plus que les avis des 155 Parlements membres devront être pris en considération. La réforme doit avoir pour objectif de rationaliser les activités et les programmes existants, et non pas d'en instituer de nouveaux. Nombreux sont les pays qui peinent à sortir de la crise économique et financière mondiale et qui ont du mal à soutenir leur croissance économique. Il faut donc rester prudent lors de la budgétisation, et la rationalisation des activités doit être une priorité. L'idée d'une convention internationale sur l'UIP doit être réexaminée car, dans nombre de pays, le principe de séparation des pouvoirs implique que la capacité à conclure des traités est dévolue à l'Exécutif, et non au Parlement. Certes, il ne faut empêcher ni le changement ni la transformation mais il faudra plus de temps pour examiner tous les aspects de la réforme de l'UIP, notamment la rédaction d'une convention internationale sur l'UIP.

M. H. Fauzy (Indonésie) dit que la réforme de l'UIP doit se faire de façon continue. L'Indonésie estime que le moment est venu de revoir la procédure régissant l'élection du Président de l'UIP en vue de respecter le principe de la rotation entre Groupes géopolitiques. Par ailleurs, les comités de rédaction devraient se voir allouer plus de temps pour rédiger les projets de résolution. Les procédures de vote en vigueur ne créent pas un sentiment d'adhésion et de participation collective à la formulation des décisions ou à l'adoption des résolutions. L'UIP devrait réfléchir à des méthodes qui lui permettraient de mesurer le prolongement donné à ses résolutions, et réfléchir aussi à la possibilité d'accorder au Comité exécutif une fonction de surveillance en la matière. On a assisté ces 10 dernières années à la multiplication des crises humanitaires, en particulier des catastrophes naturelles auxquelles l'UIP accorde une attention particulière. L'UIP est de plus en plus sensibilisée aux crises humanitaires et impliquée dans la réponse globale à y apporter. Elle devrait donc adopter des mesures plus adaptées pour relever ces défis de manière à la fois plus concrète et plus institutionnelle. L'UIP devrait avoir un impact tangible sur chaque personne qu'elle représente, s'affirmer davantage sur la scène internationale et renforcer son engagement sur les questions multilatérales.

M. J. Horváth (Hongrie) salue la présentation du projet de plan stratégique et appelle l'attention sur le rôle que joue l'UIP s'agissant de faciliter la diplomatie parlementaire et de promouvoir les relations entre parlements pour développer les échanges de vues et la comparaison des expériences. Le coût de cette coopération serait marginal et les bienfaits en découlant seraient considérables.

Mme M. Lugarić (Croatie) estime que le projet de plan stratégique est un bon point de départ pour un débat sur la réforme de l'UIP. Elle fait observer, toutefois, que les éléments constitutifs du rôle que doit jouer de l'UIP, qui ont été définis dans les résolutions telles que la résolution de la troisième Commission permanente sur la participation des jeunes au processus démocratique invitant l'UIP à établir un programme pour les jeunes, n'ont pas été inclus dans le plan. Elle souhaiterait que l'UIP donne d'elle l'image d'une organisation qui donne suite à ses propres résolutions.

M. A.F. Sorour (Egypte) salue le projet de plan stratégique. Les activités de l'UIP doivent s'inscrire dans le cadre de la diplomatie parlementaire. Il émet des doutes quant à la proposition d'adopter une convention internationale sur l'UIP, sachant que les Etats ne sont pas représentés par les parlements. En outre, il n'y est pas fait référence au Président de l'Organisation. Il aimerait savoir quel traitement serait accordé aux parlements qui ont le droit

d'être Membres à part entière de l'UIP mais dont le pays n'est pas un Etat, comme la Palestine. Il s'interroge aussi sur ce qu'il adviendrait de la qualité de membre d'un parlement au cas où le Gouvernement déciderait de ne pas ratifier la Convention. M. Sorour souhaiterait en outre savoir de quels privilèges bénéficieraient les parlements des Etats qui auraient ratifié la Convention.

M. A. Costa (Portugal) dit que sa délégation souscrit au projet de plan stratégique, hormis la section sur l'éventualité d'une convention internationale sur l'UIP étant donné que seuls les gouvernements ont le pouvoir de conclure des traités. L'idée de conclure un traité sur l'Union interparlementaire serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs. L'heure n'est pas venue de donner à l'Organisation une nouvelle dimension en raison des effets de la crise économique et financière mondiale. Il y a une différence très nette entre les préoccupations des élus au Parlement, de ceux qui n'ont pas élus, et des serviteurs de l'Etat. Les élus au Parlement doivent se préoccuper de leurs électeurs à tout moment. Les travaux de l'UIP devraient être axés sur les effets de la crise économique et financière mondiale. Les parlementaires doivent parler au nom des électeurs et doivent être entendus d'eux.

Le Président remercie les participants de leurs commentaires, qui ont été dûment notés.

Point 12 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES COMITES ET AUTRES ORGANES

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/187/12b)-P.1, R.1, R.2 et R.3)

Le Président annonce qu'il y a au Comité des droits de l'homme des parlementaires un poste vacant de membre suppléant du Groupe latino-américain. Le Conseil directeur est saisi de la candidature de M. J.P. Letelier (Chili). En l'absence d'observations ou d'objections, il considérera que le Conseil directeur approuve cette candidature.

Il en est ainsi décidé.

Mme R. Green, Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, présente les rapports du Comité sur les droits de l'homme des parlementaires (CL/187/12b)-R.1 à R.3). Au cours de sa session, le Comité a examiné la situation de 306 parlementaires, dans 35 pays. Il a rencontré sept délégations officielles. Il s'est entretenu en outre avec les parlementaires concernés ou leurs représentants dans quatre des cas à l'examen. Les projets de résolution qui sont soumis au Conseil pour adoption concernent des cas de parlementaires dans 21 pays. Un de ces cas est présenté au Conseil pour la première fois.

Afghanistan

Le Comité propose de clore le cas de Mme Joya, non parce qu'il a été résolu mais parce qu'il n'existe plus de moyens de recours. Un nouveau Parlement ayant été élu en Afghanistan, la question de la réintégration de Mme Joya, qui n'était pas candidate aux élections, ne se pose plus. Le Comité est extrêmement déçu de cet état de fait et il déplore que Mme Joya ait été empêchée, sans aucune justification légale, d'exercer son mandat parlementaire pendant plus de trois ans et que, par conséquent, ses électeurs n'aient pas été représentés au Parlement. Le Comité ne peut qu'espérer que le nouveau Parlement traitera ses membres différemment et veillera au respect de leurs droits parlementaires et fondamentaux.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de Mme Malalai Joya, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Bangladesh

Les enquêtes sur les attentats à la grenade de janvier 2005, ayant coûté la vie à M. Shah Ams Kibria, ancien ministre des finances du Bangladesh, et d'août 2004 contre Mme Sheikh Hasina, qui était alors dirigeante de l'opposition, continuent de progresser. Les personnes soupçonnées d'avoir commis ces crimes ont été arrêtées, tout comme les présumés commanditaires, et le Comité espère que toute la lumière sera bientôt faite sur cette affaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les deux projets de résolution relatifs au cas de M. Shah Ams Kibria et au cas de Mme Sheikh Hasina, qui lui ont été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Bélarus

MM. Victor Gonchar et Anatoly Krasovsky ont disparu en 1999. L'enquête est entourée du plus grand mystère; même les familles sont tenues dans l'ignorance. Il est donc difficile de croire que les autorités s'efforcent véritablement de déterminer ce qui leur est arrivé. Dans des cas aussi médiatisés que celui-ci, il est de l'intérêt des autorités de démontrer qu'elles font l'impossible pour établir la vérité. Le Parlement biélorussien ne saurait se désintéresser de cette affaire et devrait veiller à ce qu'une véritable enquête soit menée.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Victor Gonchar, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Burundi

Pour ce qui est des cas que le Comité examine au Burundi, des indications fiables donnent à penser que la justice ne suit pas son cours, qu'il s'agisse de ceux où d'anciens parlementaires sont soit présumés coupables, soit déjà condamnés comme M. Radjabu, ou de ceux où ils sont des victimes directes, par exemple des attentats à la grenade qui visaient huit anciens parlementaires d'opposition.

Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu au Burundi en juin et juillet. Le Comité espère vivement que la volonté déclarée du Président de l'Assemblée nationale de poursuivre le dialogue, ainsi que l'engagement public pris par le Président du Burundi de promouvoir la justice et de combattre l'impunité porteront aussi leurs fruits dans les deux cas soumis au Comité. Ce dernier estime qu'une mission sur le terrain contribuerait à hâter le règlement de ces cas et il espère que les autorités burundaises donneront une suite favorable à cette proposition.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les deux projets de résolution relatifs au cas de huit anciens parlementaires d'opposition et au cas de MM. Pasteur Mpawenayo, Hussein Radjabu, Théophile Minyurano et Gérard Nkurunziza, qui lui ont été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Cambodge

A la faveur de la 122^{ème} Assemblée de l'UIP, tenue à Bangkok, le Comité a présenté au Conseil directeur pour la première fois le cas de Mme Mu Sochua. A la session en cours, à Genève, il a décidé de présenter également le cas de M. Sam Rainsy, dirigeant de l'opposition.

Les problèmes de Mme Mu Sochua ont commencé lorsqu'elle a intenté une action en diffamation contre le Premier Ministre Hun Sen, estimant qu'il l'avait insultée. Non seulement sa plainte a été rapidement classée sans suite, mais le Premier Ministre a décidé de riposter en la traînant à son tour en justice, considérant qu'elle avait sali sa réputation en annonçant publiquement son intention de le poursuivre et en adressant des lettres à l'UIP et au Fonds mondial pour les femmes. La justice a donné raison au Premier Ministre et a condamné Mme Mu Sochua à une amende, et à verser des dommages-intérêts au Premier Ministre. Ce jugement a été confirmé en appel. Toutefois, la justice ne s'est jamais penchée sur le fait de savoir si la réputation du Premier Ministre avait effectivement été salie, ce qui est une condition requise dans toute affaire de diffamation. Mme Mu Sochua ayant déclaré qu'elle ne paierait pas l'amende, les montants de l'amende et des dommages-intérêts sont maintenant déduits de son indemnité. Le Comité est scandalisé par le fait que sa lettre à l'UIP ait été utilisée pour la condamner, ce qui signifie que sa procédure, qui a pour objet de protéger les droits de l'homme des parlementaires, a été détournée pour violer le droit fondamental de l'intéressée à la liberté d'expression.

Le cas de M. Sam Rainsy suscite des préoccupations similaires, à savoir l'instrumentalisation des tribunaux à des fins politiques. Le 23 septembre 2010, M. Sam Rainsy a été condamné à 10 ans d'emprisonnement et ce verdict lui interdit de se présenter aux élections de 2013. L'affaire peut se résumer comme suit : il y a un an, M. Sam Rainsy a fait enlever six bornes frontières temporaires en bois le long de la frontière entre le Cambodge et le Viet Nam après que des agriculteurs locaux s'étaient plaints auprès de lui que ces bornes empiétaient sur leurs terres. De ce fait, il a été jugé coupable de destruction de biens publics et condamné à deux ans d'emprisonnement. Lorsqu'il a recueilli des preuves pour démontrer que les bornes frontières se situaient effectivement en territoire cambodgien, une nouvelle accusation de falsification de documents publics et de divulgation d'informations mensongères a été portée contre lui. Si ce que dit M. Sam Rainsy est faux, les autorités devraient pouvoir rétablir la vérité en fournissant des informations correctes relatives à l'emplacement de bornes frontières litigieuses, mais elles ont fait valoir qu'il s'agissait d'un secret d'Etat. Le Comité a été informé que, durant une audience d'appel, la Commission gouvernementale de délimitation des frontières a reconnu que les bornes frontières n'étaient en fait pas au bon endroit. Le Comité est fermement convaincu que cette affaire est d'ordre purement politique et devrait donc être résolue au niveau politique. Le Comité espère vivement que les autorités arriveront à une solution de cet ordre, afin que M. Sam Rainsy puisse reprendre ses activités parlementaires dès que possible.

Le Comité considère que l'Assemblée nationale peut et doit agir plus vigoureusement pour protéger ses membres des ingérences de l'Exécutif. Ainsi, il serait essentiel qu'elle prenne l'initiative d'un débat sur le renforcement de l'indépendance de la justice. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge a présenté une série de recommandations qui, si elles étaient mises en œuvre, offriraient une solide protection juridique à tous, y compris aux parlementaires.

M. T. Nhem (Cambodge) dit que l'Assemblée nationale du Cambodge s'est montrée réactive et a coopéré avec le Comité concernant ces deux cas, et qu'elle n'a pas manqué à son obligation de protéger l'honneur et la dignité de ses membres. Elle a conduit ses travaux dans les limites fixées par ses règles de procédure et par la loi. En dépit des efforts sincères de la

délégation cambodgienne d'expliquer les faits en question, le Comité en a brossé un tableau différent dans le projet de résolution. Les deux cas en question ne sont pas des affaires politiques. La décision du Comité est partielle et le Cambodge ne peut pas souscrire aux projets de résolutions.

Le Conseil directeur adopte les deux projets de résolution relatifs au cas de M. Sam Rainsy et au cas de Mme Mu Sochua, qui lui ont été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Colombie

A l'invitation du Congrès colombien, une délégation du Comité s'est rendue à Bogotá en août 2009 afin d'y faire connaître les préoccupations qu'inspirent au Comité certains cas colombiens et de mieux comprendre le contexte politique et juridique dans lequel il faut les replacer.

Un nouveau Congrès et un nouveau Président ont assumé leurs fonctions récemment en Colombie. Le Comité considère que cette nouvelle donne politique offre une occasion bienvenue de faire progresser les nombreux cas aussi divers que complexes que le Comité continue d'examiner en Colombie.

Le Comité a donc mandaté une deuxième mission qui retournera dans quelques jours à Bogotá pour examiner avec les autorités, les victimes et leur famille les progrès réalisés dans les enquêtes sur les meurtres de membres du Congrès, la protection des personnes en danger et la question du plein respect du droit à une procédure équitable pour les parlementaires. A l'occasion de la 124^{ème} Assemblée qui se tiendra en avril 2011 à Panama, les conclusions de la mission seront soumises au Conseil directeur.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les six projets de résolution relatifs au cas de sept parlementaires, ainsi qu'au cas de M. Luis Carlos Galán Sarmiento, au cas de M. Jorge Tadeo Lozano Osorio, au cas de M. Wilson Borja et au cas de M. Alvaro Araujo Castro, qui lui ont été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Equateur

Dans le cas déjà ancien concernant MM. Jaime Ricuarte Hurtado González et Pablo Vicente Tapia Farinango, abattus en février 1999, deux suspects clés sont détenus aux Etats-Unis d'Amérique et en Colombie. Les autorités équatoriennes souhaiteraient vivement qu'ils soient extradés dès que possible vers l'Equateur afin que puisse s'ouvrir le procès de ces crimes dont les instigateurs n'ont toujours pas été identifiés. Les autorités colombiennes ont informé le Comité qu'elles avaient mis en route la procédure d'extradition et le Comité espère que les autorités judiciaires des Etats-Unis feront de même.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de MM. Jaime Hurtado González Ricuarte et Pablo Vicente Tapia Farinango, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Erythrée

La situation des 11 parlementaires érythréens fait injure à la dignité humaine. Leur seule "erreur" a été de demander des réformes démocratiques dans le pays. On craint depuis longtemps que certains d'entre eux soient morts en prison. Ils sont détenus dans des conditions épouvantables, sans aucun contact avec le monde extérieur et sans même avoir été présentés à

un juge. Après la clôture, la veille, de la séance du Comité, ses craintes ont été confirmées car une source fiable lui a indiqué que, en fait, seuls deux des 11 parlementaires en question étaient encore en vie.

Le Comité considère que les Parlements membres de l'UIP doivent prendre d'urgence des mesures pour faire en sorte que les autorités érythréennes soient tenues responsables des décès présumés de ces parlementaires et libèrent les deux derniers qui continuent de croupir en prison. Cette action pourrait s'inscrire dans le cadre des accords internationaux ou régionaux auxquels l'Erythrée est partie.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des 11 parlementaires érythréens, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Fédération de Russie

Mme Galina Starovoïtova, militante bien connue des droits de l'homme en Russie, a été tuée par balles le 20 novembre 1998 dans l'escalier de son appartement à Saint-Pétersbourg. La justice a condamné plusieurs personnes pour leur participation à ce crime et a conclu qu'il y avait des motifs politiques. Le Parlement russe a certes communiqué les rapports disponibles émanant du Parquet sur l'état de l'enquête, mais le Comité regrette qu'il n'ait pas été possible, malgré des demandes répétées, de rencontrer les délégations russes participant aux Assemblées du l'UIP, afin de discuter de la principale préoccupation que suscite ce cas, à savoir le fait que les instigateurs du meurtre n'ont toujours pas été identifiés et traduits en justice. Le Comité espère vivement qu'un tel échange de vues aura bientôt lieu. Il espère en outre que le Parlement russe fera tout son possible pour contribuer à donner un nouvel élan à l'enquête, afin d'élucider ce crime.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de Mme Galina Starovoïtova, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Iraq

Le Comité a présenté au Conseil le cas de M. Al-Dainy, membre de l'ancien Parlement iraquien, pour la première fois, en avril 2009. L'on craignait alors qu'il n'ait été victime d'une disparition forcée, crainte qui s'est plus tard révélée sans fondement. M. Al-Dainy figurait parmi ceux qui avaient révélé ce qui est maintenant de notoriété publique, à savoir l'existence de centres de détention secrète en Iraq où la torture était systématiquement pratiquée. De ce fait, il se trouvait accusé d'une série de crimes graves, notamment de massacres, d'attentats à la bombe, ainsi que de l'attentat suicide à l'intérieur du Parlement en avril 2007. Il a échappé à l'arrestation, mais nombre de membres de sa famille et de ses gardes ont été arrêtés, torturés et forcés de signer des confessions l'accusant des crimes en question. En janvier 2010, un tribunal l'a condamné à mort par contumace, ce qui s'apparente à "une parodie de justice". Le Comité a invité les autorités nouvellement élues, en particulier le Parlement, à veiller à ce que ce jugement inique soit annulé et M. Al-Dainy réhabilité. Il espère par ailleurs que le nouveau Parlement commencera de s'attaquer aux immenses problèmes que connaît le système judiciaire en Iraq.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Mohammed Al-Dainy, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Liban

En mars 2009, le Tribunal spécial pour le Liban a commencé ses travaux afin de rendre la justice dans l'affaire du meurtre de l'ancien Premier Ministre Hariri. Il se peut qu'à l'avenir il ait à connaître d'un ou plusieurs des quatre cas d'assassinat de parlementaires dont est saisi le Comité. C'est pourquoi ce dernier compte que l'Assemblée nationale, en tant qu'autorité habilitée à approuver le budget de l'Etat, continuera d'approuver la contribution financière acceptée par l'Etat du Liban pour le fonctionnement du Tribunal.

Cela étant, depuis 18 mois déjà, les autorités libanaises sont seules responsables des enquêtes et des procédures ouvertes en l'espèce. C'est pourquoi le Comité regrette de n'avoir reçu encore aucune information sur les mesures prises pour identifier et traduire en justice les meurtriers. Il attend avec impatience de recevoir de telles informations et confirmation du fait que l'Assemblée nationale s'est portée partie civile, comme elle l'a fait pour M. Tueni, dans les trois cas où elle ne l'était pas encore.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de MM. Gibran Tueni, Walid Eido, Antoine Ghanem et Pierre Gemayel, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Madagascar

Une mission du Comité devait se rendre à Madagascar pour se faire une idée plus claire de la situation des parlementaires arrêtés, humiliés, brutalisés et inculpés de diverses infractions à l'ordre public à la suite du coup d'Etat de 2009.

Les autorités malgaches ont décidé de reporter la mission, en raison du processus politique en cours dans le pays. Le Comité considère que, à ce stade, une mission sur le terrain n'entraverait en rien ce processus; aussi espère-t-il qu'une délégation pourra bientôt se rendre à Madagascar.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de dix parlementaires malgaches, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Malaisie

A la 122^{ème} Assemblée de l'UIP, tenue à Bangkok, le Conseil directeur a traité du cas de M. Anwar Ibrahim (Malaisie), dirigeant de l'Alliance du peuple, parti d'opposition. Une nouvelle fois, il est poursuivi pour sodomie. Et une fois de plus, l'enquête et la procédure semblent souffrir des mêmes défauts que dans l'affaire précédente.

Le Comité approuve les conclusions de l'observateur qu'il a envoyé au procès, à savoir que l'accusation est tellement fragilisée que l'affaire devrait être close. Il y a de nombreuses raisons de penser que des considérations politiques la motivent. Elle est intervenue à un moment où M. Anwar Ibrahim revenait à la politique et se présentait à des élections. Peu avant de porter plainte pour sodomie, le plaignant a rencontré le Vice Premier Ministre d'alors et l'adjoint direct du Préfet de police. Le Procureur général, chef du Parquet dans la première affaire de sodomie pour laquelle M. Anwar Ibrahim a été définitivement acquitté, participe à l'affaire en cours et la défense n'a pratiquement aucun accès aux éléments de preuve de l'accusation. Pour couronner le tout, on a maintenant appris qu'un membre de l'équipe du Procureur avait une liaison avec le plaignant. Le rapport de l'observateur figure en annexe au projet de résolution.

M. K.S. Wee (Malaisie) tient à souligner que le Parlement malaisien n'a pas été en mesure de commenter de manière approfondie le rapport de l'observateur du procès, qu'il a reçu moins d'une semaine avant la session de l'Assemblée. La délégation de la Malaisie a bénéficié de cinq minutes pour présenter ses observations préliminaires au Comité. Tout en s'en félicitant, M. Wee estime que, sans une réponse complète du Parlement malaisien au rapport, qui recèle plusieurs erreurs factuelles, le Comité ne peut pas prendre une décision éclairée, juste et impartiale. Un temps de parole de cinq minutes est insuffisant pour faire connaître son point de vue. La délégation malaisienne déplore que le Comité se soit prononcé exclusivement sur la base du rapport de l'observateur du procès car cela l'a conduit à en tirer des conclusions viciées et partiales. En outre, la délégation regrette que le rapport de l'observateur ait été distribué au Conseil directeur car cela ne fait que perpétuer des opinions partiales. Le Parlement malaisien continuera à coopérer avec le Comité. Nul n'est au-dessus des lois en Malaisie, et justice doit être rendue. La délégation malaisienne formule donc une réserve au projet de résolution.

Le Conseil directeur adopte le projet de résolution relatif au cas de M. Anwar Ibrahim, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Mongolie

M. Zorig Sanjasuuren a été assassiné en octobre 1998. La police et le service de renseignement mongols poursuivent leur enquête et peuvent compter sur l'assistance de l'Allemagne et du Japon en matière de police scientifique. Le Comité compte que tous ces efforts permettront enfin d'identifier et de traduire en justice les assassins.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Myanmar

Dans à peine plus d'un mois, les citoyens du Myanmar prendront part à des élections, les premières depuis 20 ans. Ce devrait être un motif de satisfaction, mais cela ne l'est pas. A sa précédente session à Bangkok, le Conseil directeur a exhorté les autorités du Myanmar à faire tout mettre en œuvre pour que les élections soient ouvertes à tous, libres et sincères. A ce jour, plus de 2 100 prisonniers politiques attendent toujours leur libération. Parmi eux figurent les 12 parlementaires dont le Conseil est saisi du cas et qui restent emprisonnés simplement pour avoir exercé leur liberté d'expression. Ils ont tous été condamnés dans le cadre de procédures judiciaires faisant fi de leur droit à une procédure équitable. Ce ne sont toutefois pas les seuls à être exclus du processus politique. Dans le passé, le Comité a examiné nombre d'autres cas de parlementaires du Myanmar qui, à un moment ou un autre, se sont retrouvés en prison pour avoir dit ce qu'ils pensaient. Aucun d'entre eux ne peut se présenter aux élections, car toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation devient automatiquement inéligible.

La communauté internationale et notamment, il y a peu, le Groupe d'amis du Myanmar, comprenant les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et d'autres Etats importants, ont appelé les autorités du Myanmar à faire davantage pour que les élections soient sincères et crédibles. Ces élections étant très proches, le Comité invite les Parlements membres de l'UIP à ne pas négliger cette occasion unique de prendre une position claire en faveur de la libération de vos collègues détenus et d'une transition politique crédible au Myanmar.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 21 parlementaires au Myanmar, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Palestine

Sept membres du Conseil législatif palestinien, qui ont été arrêtés en juin 2006, ou aux environs de cette date, à la suite de la capture d'un soldat israélien lors d'une attaque transfrontière dirigée contre des installations militaires israéliennes, sont toujours détenus. Les autres personnes qui ont été arrêtées en même temps qu'eux ont été libérées après avoir purgé leur peine, bien que certaines d'entre elles aient ultérieurement été placées en détention administrative. Le Comité est particulièrement préoccupé par la situation de trois de ces membres, résidents de Jérusalem-Est, où ils sont nés et ont passé toute leur vie. En mai 2006, le Ministre israélien de l'intérieur a annulé leur permis de séjour au motif qu'en tant que membres du CLP, ils n'étaient pas loyaux envers Israël. A l'époque, la décision n'a eu toutefois aucun effet pratique puisqu'ils ont été arrêtés un mois plus tard. Toutefois, dès leur libération, ils ont été avisés qu'il leur faudrait quitter Jérusalem-Est. Ils ont refusé de le faire. Abu Teir a donc été arrêté une nouvelle fois et les autres ont cherché refuge dans le bâtiment du CICR à Jérusalem-Est. Ils continuent de vivre dans la crainte d'être chassés de chez eux. Le Comité considère, sans même mentionner les motifs juridiques impératifs interdisant leur déportation, qu'il s'agirait là d'un acte inhumain et cruel à l'encontre des intéressés, de leur famille et de leur communauté. Il invite les autorités israéliennes et en particulier la Knesset à empêcher cette mesure.

Pour ce qui est de MM. Barghouti et Sa'adat, ils continuent de purger leur peine et leur situation ne s'est pas modifiée. Le Comité appelle toujours à leur libération immédiate.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les trois projets de résolution relatifs au cas de M. Marwan Barghouti, au cas de M. Ahmad Sa'adat et au cas de 12 parlementaires palestiniens, qui lui ont été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Philippines

Dans le premier cas aux Philippines, le Comité est préoccupé par les poursuites pénales toujours en cours contre les quatre parlementaires concernés, dont deux ne sont plus parlementaires, n'ayant pas été réélus. Tout porte à penser que ces affaires s'inscrivent dans le cadre d'un effort visant à les harceler et les évincer de la vie politique. Le Comité est en particulier scandalisé de noter que l'accusation d'obstruction de la justice portée contre Teodoro Casino est en instance depuis mai 2007 et que le Parquet ne s'est toujours pas acquitté de son obligation de prendre une décision. Le Comité compte vivement toutefois que la nouvelle administration, sous la direction du Président Benigno Aquino, prendra les mesures requises pour veiller à la bonne administration de la justice.

Le second cas est celui du sénateur Trillanes, lieutenant de vaisseau, élu par plus de 12 millions de Philippins en mai 2007, alors qu'il était en détention. Il est accusé d'avoir participé à ce qu'on a appelé le "Siège d'Oakwood" de juillet 2003, au cours duquel plus de 300 militaires se sont réunis à l'hôtel Oakwood pour exprimer leurs doléances concernant la corruption au sein des Forces armées philippines. Le Sénat philippin est à l'avant-garde du combat pour défendre les droits du sénateur Trillanes. Grâce à ces efforts, une loi d'amnistie devrait bientôt, peut-on espérer, faire de lui un homme libre et lui permettre de faire ce pour quoi il a été élu.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les deux projets de résolution relatifs au cas de M. Saturnino Ocampo, M. Teodoro Casiño, Mme Liza Maza et M. Rafael Mariano, et au cas de M. Antonio. F. Trillanes, qui lui ont été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Rwanda

M. Léonard Hitimana a disparu le 7 avril 2003 et n'a toujours pas été retrouvé. Les allégations détaillées avancées à propos des circonstances de sa disparition n'ont jusqu'ici suscité aucune réaction de la part des autorités rwandaises. Le récit circonstancié de ce qui se serait produit le jour de sa disparition et la manière dont les autorités rwandaises ont mené l'enquête ont conduit le Comité à conclure que M. Hitimana a effectivement été victime d'une disparition forcée. Le Comité prie instamment le Parlement rwandais de s'acquitter efficacement de son rôle de contrôle en l'espèce en veillant à ce que les enquêteurs mènent une enquête sérieuse, en commençant par interroger M. John Karangwa, l'agent des services de renseignement rwandais qui aurait torturé et tué M. Hitimana.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Léonard Hitimana, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Sri Lanka

La guerre civile au Sri Lanka a pris fin il y a plus d'un an. De ce fait, les autorités sri lankaises auraient dû éprouver beaucoup moins de difficulté à identifier, localiser et arrêter les personnes responsables des meurtres des parlementaires dont le cas a été soumis au Comité. De fait, dans deux des cas, des suspects sont détenus par la police et le Comité compte que la justice progressera rapidement et fera toute la lumière sur ces crimes. Toutefois, dans trois autres cas, aucun progrès n'a été enregistré, alors que l'existence d'indices importants devrait permettre à l'enquête d'avancer. Le Comité invite les autorités à ne rien épargner pour que ces meurtres ne restent pas impunis.

Pour ce qui est des menaces et autres formes de harcèlement d'anciens parlementaires d'opposition - essentiellement de l'Alliance nationale tamoule - et de leur famille, le Comité propose de clore le cas, bien que l'impunité ait prévalu dans la plupart de ces affaires, car il n'a pas reçu d'informations de la source depuis un certain temps et certaines des personnes concernées sont maintenant en exil. Quant à la situation particulière de M. Jayawardena, vu l'amélioration générale de la sécurité à Sri Lanka, le Comité propose que son cas soit dorénavant examiné selon la procédure confidentielle.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les six projets de résolution relatifs au cas de sept parlementaires sri lankais, au cas de M. Joseph Pararajasingham, au cas de M. Nadarajah Raviraj, au cas de M. Thiyagarajah Masheswaran, au cas de M. D.M. Dassanayake et au cas de M. Kiddinan Sivanesan, qui lui ont été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Turquie

M. Mehmet Sinçar a été tué en septembre 1993 dans des circonstances qui portent à croire qu'il a été victime d'une exécution extrajudiciaire. Le Parlement turc a fait savoir il y a quelque temps que le procès des suspects était en cours. C'est par l'UIP que la famille de

M. Sinçar a appris l'existence de ce procès et elle s'est constituée partie civile. Le 1^{er} octobre 2010, deux suspects ont été jugés coupables et condamnés à la prison à perpétuité. Toutefois, cela ne satisfait pas la famille de M. Sinçar. Un amiral turc à la retraite a récemment déclaré publiquement que les nombreux assassinats commis en Turquie entre 1993 et 1997 relevaient de la stratégie choisie par l'Etat pour combattre le terrorisme. La famille a donc interjeté appel dans l'espoir que les instigateurs de ces meurtres seraient identifiés. C'est pourquoi le Comité continuera de suivre la procédure judiciaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Mehmet Sinçar, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Zimbabwe

Le Comité demeure très préoccupé face à l'impunité qui persiste dans les cas de MM. Sikhala et Madzore, tous deux victimes de torture, et de M. Chamisa, passé à tabac par des individus sous les yeux de la police qui n'est pas intervenue. Le Comité a reçu une lettre courroucée du Procureur général du Zimbabwe l'accusant de s'immiscer dans des affaires qui sont essentiellement internes au Zimbabwe. Le projet de résolution explique le mandat du Comité, afin que les autorités comprennent que le Comité n'ordonne à aucune instance d'agir de telle ou telle manière, mais qu'il a pour vocation de rappeler aux Etats les obligations en matière de droits de l'homme qu'ils ont volontairement contractées en garantissant les droits de l'homme dans leur Constitution et en signant des traités internationaux. Le Comité espère vivement que le Procureur général prendra les mesures voulues pour que les coupables soient traduits en justice et il compte que l'Assemblée du Zimbabwe y contribuera.

Pour ce qui est de M. Bennett, le Comité espère que, maintenant qu'il a été acquitté, le 10 mai de cette année, des accusations de détention d'armes aux fins de banditisme, les actes visant à le harceler et à l'empêcher de participer à la vie politique du Zimbabwe ont pris fin et qu'il peut enfin occuper son poste de vice-ministre de l'agriculture. Le Comité propose donc de clore ce cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de MM. Roy Bennett, Job Sikhala, Paul Madzore et Nelson Chamisa, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Mme R. Green, Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rappelle à tous les Membres que le Comité compte sur leur aide pour que soit donnée suite à ces résolutions. Dans un monde où les droits de l'homme ne sont pas toujours la première préoccupation des gouvernements, l'action parlementaire en faveur de la promotion et de la protection de ces droits revêt une importance toute particulière.

M. F. Rabbi (Bangladesh) remercie le Comité de son action concernant les cas au Bangladesh et il est reconnaissant au Conseil directeur d'avoir approuvé les deux résolutions sur ces cas.

M. E. Rubio (Mexique) dit que la situation au Myanmar est particulièrement grave. La communauté internationale tout entière est impatiente de connaître le résultat des prochaines élections. Un soutien doit être apporté au Myanmar, et il faut suivre de près la situation dans ce pays.

M. E. Holder (Canada) fait remarquer que tout parlementaire présent à l'Assemblée pourrait être victime des violations des droits de l'homme qui viennent d'être évoquées. Il ajoute que sa délégation est préoccupée par la situation au Myanmar, notamment en ce qui concerne les parlementaires maintenus en détention qui ne pourront donc pas prendre part aux élections.

M. S. Haddad (République arabe syrienne) dit que les êtres humains sont des êtres humains où qu'ils soient dans le monde. Il faut donc éviter le deux poids, deux mesures. Il se demande si le Comité a négligé les événements qui se produisent tous les jours à Gaza et dans le Golan syrien occupé. Le Comité ne prête pas grande attention à un pays où des milliers de gens meurent. Des milliers de Palestiniens souffrent et croupissent dans les prisons israéliennes. Et il ne faut pas oublier les prisonniers syriens. C'est pourquoi la délégation syrienne exprime des réserves à l'égard des résolutions adoptées.

Le Président rappelle que le Comité des droits de l'homme des parlementaires ne traite que les cas concernant des parlementaires.

M. F.M. Maalim (Kenya) appelle l'attention sur le fait que cinq parlementaires somaliens ont été tués récemment de sang-froid. La Somalie n'est pas Membre de l'UIP car cela fait 19 ans qu'elle est dépourvue de gouvernement. M. Maalim espère que l'UIP rendra public un rapport sur cette situation. Il tient à saluer la mémoire des cinq parlementaires somaliens assassinés.

Le Président rappelle que, au nom de l'UIP, il a fait une déclaration publique sur cette situation. L'UIP s'efforce de suivre la situation en Somalie.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/187/12c)-R.1)

Mme A. Clwyd, Présidente du Comité sur les questions du Moyen-Orient, présentant le rapport du Comité (CL/187/12c)-R.1), dit que ce dernier s'est réuni le 3 octobre 2010. Il a entendu Mme E. Mancusi, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a fait un exposé instructif sur l'action que mène l'UNRWA pour venir en aide aux réfugiés palestiniens, en particulier les femmes. Elle a expliqué que la situation actuelle influait sur le sort des Palestiniennes et que, par exemple, l'incidence de la violence conjugale envers les femmes avait augmenté ces dernières années. Les membres du Comité ont exprimé leur soutien à l'UNRWA et engagé tous les pays à lui apporter une assistance financière pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat et, surtout, apporter aide et soutien aux femmes et aux enfants. Le reste de la réunion a été consacré à l'examen du mandat, de la composition et du programme de travail du Comité.

Le Comité a été créé en octobre 1987 en tant que Comité de soutien parlementaire. Il rend compte au Conseil directeur. A l'origine, son mandat était de "faire campagne pour la tenue d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient". Le Conseil directeur a ensuite élargi le mandat du Comité, qu'il a chargé de "suivre le processus de paix au Moyen-Orient et [de] promouvoir le dialogue entre les délégations arabes et israélienne aux conférences de l'UIP". Les membres ont fait observer qu'il serait utile d'élargir encore le mandat du Comité pour faciliter le dialogue avec les parlementaires de toutes les parties au conflit, à savoir des parlementaires de toutes les factions politiques représentées aux Parlements israélien et palestinien, des pays voisins et des membres du Quatuor. Ce dialogue ne se limiterait pas aux Assemblées de l'UIP mais se poursuivrait aussi pendant les visites que le Comité ferait dans la région. Le Comité pourrait aussi être chargé d'arrêter une position politique sur la situation au Moyen-Orient, qui serait présentée au Conseil directeur pour approbation.

Le Comité compte cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, tous élus à titre personnel, et ne pouvant donc pas être remplacés par d'autres membres de leur délégation. Les membres du Comité se sont accordés à dire qu'il fallait assurer la continuité des travaux, ce qui n'était possible que si ceux qui ont été élus pour siéger au Comité, que ce soit en qualité de titulaire ou de suppléant, participaient effectivement aux travaux du Comité. C'est pour cette raison qu'il avait été décidé en 2008 que les membres qui s'absentaient pendant plus de deux sessions consécutives seraient remplacés par voie d'élections. Le Comité a recommandé que le nombre de ses membres soit porté à sept titulaires et sept suppléants. Il a prié le Conseil d'élire les membres du Comité en fonction de leur connaissance du sujet, de l'intérêt qu'ils lui portent et du temps qu'ils ont à consacrer aux réunions du Comité. Tous les candidats devraient être invités à présenter un curriculum vitae montrant qu'ils sont familiarisés avec les dossiers du Moyen-Orient, et leurs parlements devraient s'engager à les inclure dans les délégations qu'ils enverraient aux prochaines Assemblées. Le Comité a recommandé aussi que pas plus de quatre des sept membres soient du même sexe et que le plus grand nombre possible de Groupes géopolitiques y soient représentés.

Le Comité a été unanime dans sa conviction qu'il devrait recevoir le soutien administratif et financier dont il avait besoin pour s'acquitter de son mandat. C'est pourquoi il a exhorté le Conseil directeur à veiller à ce que les crédits nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de son programme de travail et disposer de son propre personnel soient prévus dans le budget de l'UIP. Le Comité a dit qu'il souhaitait se rendre dans la région pour rencontrer des membres de toutes les factions politiques représentées dans les Parlements israélien et palestinien, en vue d'instaurer avec eux un dialogue parlementaire plus régulier. Les membres du Comité n'ignoraient pas que les ressources financières dont l'UIP disposait actuellement étaient limitées. Certains parlements membres pourraient peut-être accepter d'apporter une assistance à une telle mission mais pas nécessairement la totalité d'entre eux. Il ne fallait pas que des membres du Comité soient exclus de la mission si leurs parlements ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas contribuer à son financement. Les membres du Comité ont exprimé le souhait de rester en contact les uns avec les autres entre les Assemblées. Ils aimeraient être tenus au courant de l'évolution du processus de paix et recevoir régulièrement du Secrétariat des rapports sur l'état d'avancement des préparatifs du dialogue politique. Enfin, le Comité aimerait échanger des vues avec des Israéliennes et des Palestiniennes sur l'impact que le conflit a sur leur vie.

M. A. Majali (Jordanie) dit que le dossier du conflit au Moyen-Orient est le plus ancien et le plus important de tous. Le Comité a été institué avant que le processus de paix ne soit engagé. Depuis lors, des progrès ont été accomplis dans les négociations. Il espère que le Comité tiendra dûment compte de la situation actuelle. Des négociations et un dialogue se sont noués, et la délégation jordanienne s'étonne que le Comité juge nécessaire d'entreprendre une nouvelle mission. Il est clair qu'Israël fait obstacle au processus de paix. Le Comité doit se concentrer sur l'essentiel et prendre position contre ceux qui font obstacle au processus de paix.

M. Q. Abdelkarim (Palestine) dit que ces dernières semaines ont vu une série d'évolutions importantes en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. Les négociations ont été interrompues du fait d'Israël. Une discussion doit avoir lieu pour résoudre le problème des colonies. Il est surprenant que le Comité n'ait pas entendu les vues des parties sur ces évolutions récentes durant sa session, car cette audition aurait permis à l'UIP et aux parlements de jouer un rôle dans la recherche d'une solution à ce conflit vieux de 60 ans. La délégation palestinienne appuie les propositions du Comité qui souhaite développer son activité, notamment en portant sa composition à sept membres et en élargissant la participation des différents groupes politiques. Le Comité devrait inviter tous les représentants de la région du

Moyen-Orient présents lors des Assemblées de l'UIP à participer en tant qu'observateurs à ses séances. La Palestine accueillera bien volontiers le Comité si on alloue à ce dernier suffisamment de ressources pour financer une mission dans la région. Les délégations aux Assemblées de l'UIP devraient comprendre des représentants de tous les partis politiques, et le Comité pourrait profiter des Assemblées pour consulter tous ces représentants.

Le Président considère que le Conseil approuve les propositions formulées par le Comité, en tenant compte des interventions de la Jordanie et de la Palestine.

Il en est ainsi décidé.

d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

(CL/187/12d)-R.1)

M. R. del Picchia, *Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes*, présente le rapport sur les travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/187/12d)-R.1). Le Groupe a siégé les 2 et 5 octobre 2010. Le Groupe a comparé la composition des délégations présentes à la 123^{ème} Assemblée de l'UIP à celle des réunions statutaires précédentes. Il a constaté que les délégations étaient loin d'être paritaires et que les délégations tendaient à n'inclure qu'une seule et unique femme. Sur les délégations présentes à la 123^{ème} Assemblée, 108 comptaient deux délégués ou plus. Parmi elles, 17 délégations ne comptaient aucune femme, un des nombres les plus élevés recensés ces dernières années. Il n'y avait pas de progrès sur ce point depuis quatre Assemblées. A Genève, quatre délégations ne comptaient aucune femme pour la troisième fois consécutive au moins et elles ont donc été sanctionnées.

Au vu de ce qui précède, le Groupe a décidé de rouvrir le débat sur la composition des délégations et sur les moyens de parvenir à une participation plus égalitaire au sein des Assemblées. Il a décidé en outre d'élargir son champ d'action et de suivre la participation des femmes dans tous les organes de l'UIP, y compris les Commissions permanentes, et d'arrêter des objectifs visant à amplifier cette participation. C'était également l'occasion pour le Groupe de mettre en place des mécanismes permettant de prendre en compte la parité dans tous les domaines d'activités de l'UIP. Le Groupe a donc décidé de prendre des mesures pour sensibiliser davantage les Groupes géopolitiques à l'importance de la participation des femmes, pour promouvoir une plus grande représentation des femmes au sein des bureaux des Commissions permanentes et pour encourager la parité dans la désignation des rapporteurs des Commissions permanentes. Il a proposé en outre que des directives soient élaborées à l'intention des rapporteurs des Commissions pour les aider à intégrer le genre dans leurs travaux. Le Groupe a proposé enfin que ces questions soient prises en compte dans le cadre des discussions portant sur le Plan stratégique de l'Union interparlementaire.

Le Groupe a été informé de l'état d'avancement de plusieurs activités menées dans le cadre du Programme de l'UIP pour le partenariat entre hommes et femmes et il a salué la campagne menée par l'UIP pour combattre les violences faites aux femmes. Il a appelé les parlements à marquer le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Au vu de l'importance de cette question, le Groupe a suggéré que le Président de l'UIP et la Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires écrivent aux parlements sur ce point. Le Groupe a pris connaissance d'une étude sur les parlements sensibles aux questions de genre, qui sera achevée en mars 2011. Il a demandé que les résultats de cette étude soient présentés à la 124^{ème} Assemblée, qui se tiendra à Panama en avril 2011.

Le Président réitère l'importance de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

e) Groupe de facilitateurs concernant Chypre.
(CL/187/12e)-P.1 et P.2)

Le Président annonce que deux facilitateurs doivent être élus au Groupe. Le Conseil est saisi des candidatures de MM. B. Rae (Canada) (CL/187/12e)-P.1) et J. Lobkovicz (République tchèque) (CL/187/12e)-P.2). En l'absence de commentaires ou d'objections, il considérera que le Conseil souhaite élire ces candidats en tant que facilitateurs.

Il en est ainsi décidé.

a) Comité de coordination des femmes parlementaires
(CL/187/12a)-R.1)

Mme S. Greiss, Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires, présente le rapport du Comité (CL/187/12a)-R.1). Cet organe s'est réuni le 3 octobre 2010. Cette réunion s'inscrivait dans le prolongement de la précédente Réunion des Femmes parlementaires, tenue à Bangkok en avril 2010. Les débats du Comité ont été animés. Il a examiné le suivi de la réunion de Bangkok, et de nombreuses femmes ont rendu compte des mesures prises au niveau parlementaire dans le prolongement des débats sur la traite des femmes et la violence envers les femmes dans les centres de détention. De nombreux développements et initiatives ont été présentés (révision de la législation, renforcement des liens avec la société civile et sensibilisation des populations).

Le Comité de coordination a examiné en outre le volet genre de chacune des réunions-débat des trois Commissions permanentes. En ce qui concerne le premier rapport sur la mise en place d'un cadre législatif visant à prévenir les violences électorales, améliorer l'observation des élections et assurer une transition sans heurt du pouvoir, le Comité a estimé que ce type de cadre législatif était déterminant si l'on voulait assurer la participation pleine et entière des femmes aux élections. Nombre de femmes choisissaient de ne pas se présenter aux élections pour ne pas s'exposer à des violences. Un cadre législatif solide permettrait de lutter contre la violence électorale et les abus et de promouvoir l'égalité entre tous les candidats, ainsi que l'amélioration de l'accès des femmes aux processus électoraux en tant que candidates et électrices.

En ce qui concerne le deuxième rapport, sur le rôle des parlements pour assurer le développement durable par la gestion des ressources naturelles, de la production agricole et de l'évolution démographique, Mme Greiss indique que, pour le Comité, la participation des femmes à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de développement accélère le rythme du développement durable dans leur pays. Les mesures visant à associer les femmes aux activités des entreprises permettraient de renforcer leur présence dans l'emploi rémunéré. Enfin, sur le plan démographique, les femmes jouaient un rôle crucial dans la régulation des naissances.

En ce qui concerne le troisième rapport sur la transparence et la responsabilité dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales, le Comité a estimé que le manque de ressources financières constituait un obstacle majeur à la participation des femmes aux processus électoraux. Différentes stratégies pouvaient être mises en œuvre pour remédier à cette situation, en particulier des mesures encourageant la participation des femmes, telles que les quotas obligatoires aux élections et les partis politiques, le financement public des partis politiques, le plafonnement des dépenses électorales, la transparence du financement public des partis politiques, et des formations à l'intention des femmes souhaitant se présenter aux élections.

Les préparatifs de la prochaine Réunion des femmes parlementaires ont été abordés. Le Comité a décidé de tenir une réunion-débat à l'occasion de la 124^{ème} Assemblée, à Panama, sur le thème *Réduire les disparités : réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en faveur des enfants dans un souci d'équité*. Les femmes sont certes présentes en nombre à l'UIP mais il y a encore une marge de progression et il faut continuer sur cette lancée. Le Comité a donc consacré du temps à l'examen d'autres dispositions à prendre pour accroître la participation des femmes aux réunions de l'UIP, leur accès aux postes de décision et l'intégration des questions de genre dans les travaux de l'UIP. Une attention particulière a été accordée aux travaux des Commissions permanentes, à la parité dans le choix des rapporteurs et au renforcement de la présence de femmes au sein des bureaux des Commissions. Le Comité a réfléchi aussi aux moyens de faire en sorte que l'égalité des sexes soit prise en compte d'emblée dans les travaux des rapporteurs. Le Comité de coordination a recommandé que des lignes directrices sur l'intégration des questions de genre soient adoptées pour aider les rapporteurs dans leur travail. Quant au Comité exécutif, sa composition devrait être plus paritaire, recommandation qu'il faudrait garder à l'esprit lors de l'élection des membres en octobre 2011. L'UIP devait poursuivre ses efforts pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans ses structures et dans son programme de travail. L'élaboration du plan stratégique offrait une occasion unique d'encourager le changement et le progrès.

Mme R. Diab (Palestine) dit que l'une des pires formes de violence envers les femmes est l'occupation. En Palestine, des femmes sont détenues et martyrisées. Des femmes meurent sur le chemin de l'hôpital lorsqu'elles sont stoppées aux points de contrôle. On a vu récemment dans les médias les images d'une détenue torturée par les forces israéliennes dans un centre de détention. A Jérusalem-est, des femmes expulsées de leurs foyers par les autorités israéliennes vivent sur les trottoirs devant leurs maisons dans des conditions extrêmement difficiles, et elles ne peuvent pas prendre soin de leurs enfants. En Palestine, des quotas ont été arrêtés pour la présence de femmes au Parlement et des progrès ont été accomplis à cet égard. La Palestine entend assurer l'égalité entre les sexes dans toutes les sphères de la vie. La délégation palestinienne souhaite l'ajout au rapport du Comité de coordination d'un paragraphe spécial sur les femmes palestiniennes et leur souffrance quotidienne sous l'occupation.

Point 13 de l'ordre du jour

124^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP
(CL/187/13-P.1)

Le Président annonce que la 124^{ème} Assemblée de l'UIP se tiendra à Panama en avril 2011.

M. M. Cohen Salerno (Panama) dit que Panama sera l'hôte de la 124^{ème} Assemblée de l'UIP, du 15 au 20 avril 2011. Le Parlement panaméen se réjouit à la perspective d'accueillir un grand nombre de parlementaires, afin de poursuivre les échanges et dialogues féconds propres à l'UIP. Pour l'Assemblée nationale du Panama, accueillir l'Assemblée de l'UIP est un geste très important car elle est particulièrement attachée à l'UIP. Le Parlement panaméen ne ménagera aucun effort pour défendre les principes de l'UIP et assurer le succès de la réunion.

Dans un message vidéo, le Président de l'Assemblée nationale du Panama invite tous les Membres à assister à la 124^{ème} Assemblée à Panama.

Le Président annonce que le thème de la 124^{ème} Assemblée sera "Les parlementaires comptables de leur action : comment répondre aux attentes des électeurs". L'ordre du jour de l'Assemblée a été adopté six mois auparavant. Le Conseil directeur est ensuite appelé à approuver la liste des observateurs à la 124^{ème} Assemblée, figurant dans le document CL/187/13-P.1.

M. A. Costa (Portugal) fait observer que l'Assemblée parlementaire de la Communauté des pays lusophones ne figure pas sur la liste des instances invitées à l'Assemblée. Il demande que cette omission soit corrigée dans la mesure où l'Assemblée en question représente un nombre important de parlementaires.

Il en est ainsi décidé.

Le Président déclare que, en l'absence de tout autre commentaire, il considère que la liste des observateurs à la 124^{ème} Assemblée peut être approuvée.

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRE

(CL/187/14-P.1)

a) Réunions statutaires

Le Secrétaire général présente le document d'information sur les futures Assemblées statutaires de l'UIP (CL/187/14-P.1) et signale une correction apportée aux dates de l'Assemblée devant se tenir au Québec.

b) Réunions spécialisées et autres

Le Secrétaire général dit que la liste des réunions devant se tenir dans les six mois suivants figure à la section b) du document CL/187/14-P.1. Il appelle l'attention tout particulièrement sur la réunion au Chiapas (Mexique), où les Membres de l'UIP verront l'aboutissement de deux années d'étude sur la représentation des minorités et des populations autochtones au Parlement, et sur les mécanismes mis en place pour qu'elles puissent participer de plein droit aux processus politiques et être représentées au Parlement. Le travail réalisé sera présenté à la réunion parlementaire, où un plan d'action sera élaboré pour de nouvelles activités dans ce domaine. Ayant approuvé le budget 2011, le Conseil a de fait approuvé la liste des activités.

Point 15 de l'ordre du jour

NOMINATION DE DEUX VERIFICATEURS DES COMPTES DE L'EXERCICE 2011

(CL/187/15-P.1 et P.2)

Le Président indique que le Conseil directeur est saisi de deux candidatures aux deux postes de vérificateurs des comptes : celles de M. D. Pacheco (Portugal) et de M. H. Tajam (Uruguay). En l'absence de commentaires ou d'objections, il considérera que le Conseil approuve ces deux candidatures.

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS

(CL/187/16-P.1)

Le Président présente le document CL/187/16-P.1 où figurent des amendements aux articles 8 et 9 du Règlement des Commissions permanentes et à l'article 3 du Règlement du Secrétariat. Ces amendements ont été soumis pour information au Conseil à sa session précédente à Bangkok, puis communiqués à tous les Membres le 6 mai 2010. En l'absence de commentaires ou d'objections, le Président considérera que le Conseil directeur souhaite adopter ces amendements.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF

(CL/187/17-P.1, P.2 et P.3)

Le Président annonce que le Conseil a été informé par M. J. Coloma (Chili) que ses obligations de chef de la majorité et du parti au pouvoir au Chili lui interdisent de continuer à assumer sa fonction de membre du Comité exécutif. A sa suggestion, le Groupe latino-américain (GRULAC) a décidé que Mme M.A. Saa (Chili) achèverait son mandat, qui expire en octobre 2011.

Le Conseil directeur doit aussi élire deux membres en remplacement de Mme J. Fotso (Cameroun) et de M. G. Versnick (Belgique), dont le mandat a expiré. Le Conseil est saisi de la candidature de Mme S. Ngouamassana Moulengui-Mouélé (Gabon), au poste vacant pour l'Afrique, et de M. D. Oliver (Canada) au poste vacant pour le Groupe des Douze Plus. En l'absence de commentaires ou d'objections, il considérera que le Conseil directeur souhaite élire ces trois candidats au Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

La session est close à 13 h.05.